

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTRÉAL. 1^{er} MAI 1882.

N^o 5.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalités scolaires. — Aux instituteurs — Rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1880-1881.
— PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Des réponses à l'école primaire — Géographie : Dimensions des grands lacs dont les eaux sont portées dans l'Atlantique par le fleuve St Laurent ; Population du Canada : Tableau comparatif de la population des diverses provinces du Canada — Physique élémentaire (Suite) — Vers à apprendre par cœur : Le Grillon — Question de grammaire — Dictées d'orthographe usuelle — Problèmes divers.
TRIBUNE LIBRE : Correspondance : Errata — Exercices de grammaire — Société historique de Montréal, séance du 9 mars — Documents sur l'histoire du Canada, 1708. — LECTURE POUR TOUS : Statistiques diverses — Document historique — Pensées diverses — Inauguration de l'Ordre du St-Sépulcre en Canada — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — BIBLIOGRAPHIE — ANNONCE — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalités scolaires en vertu de la 5^{me} sect., 41 Vict., ch. 6.

Détacher de la municipalité scolaire de Chicoutimi, dans le comté du même nom, les lots treize et quatorze du treizième rang du canton Chicoutimi, ainsi que les lots treize et quatorze du dixième rang du canton Jonquière, pour les annexer, pour les fins scolaires, à Saint-Dominique de Jonquière, dans le même comté.

Aux Instituteurs.

La Soixante-douzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu *Jeudi*, le 25 du courant, à 7.30 heures du soir, et se continuera le *lendemain*, à 9.30 heures de l'avant-midi, au lieu ordinaire des séances.

Outre plusieurs conférences sur d'importants sujets relatifs à l'éducation, les deux questions suivantes seront offertes à la discussion :

1^o. Est-il *plus avantageux*, tant pour le *maître* que pour les *élèves*, que ceux-ci préparent leurs devoirs journaliers sur des feuilles détachées ou sur un cahier unique ?

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux systèmes ?

2^o. Les *concours* entre diverses écoles sont-ils *désirables* ?

Messieurs les membres de l'Association sont instamment priés de se rendre à l'heure *précise*, *Vendredi*, 26 du courant.

Par ordre,

F. X. P. DEMERS,

Secrétaire-Archiviste.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1880-81.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, le 22 décembre 1881.

A l'Honorable ET. TH. PAQUET, Secrétaire de la Province.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'Instruction publique pour l'année 1880-81.

SITUATION GÉNÉRALE.

Suivant la méthode que j'ai adoptée dans mes précédents rapports, je fais d'abord un tableau comparatif des résultats obtenus durant les années dernières, d'après les statistiques officielles.

	1876-77	1877-78	Aug- menta- tion.	1878-79	Aug- menta- tion.	1879-80	Aug- menta- tion ou diminution	1880-81	Aug- menta- tion.
Municipalités.....	949	967	18	970	3	988	18 aug.	1010	22
Arrondissements.....	4193	4233	40	4291	58	4318	27 aug.	4403	85
Maisons d'école.....	3826	3945	119	3948	3	4013	65 aug.	4039*	26
Ecoles (sous contrôle)	4115	4209	94	4282	73	4310	28 aug.	4368	58
Nombre d'élèves.....	232765	234828	2063	239808	4980	234705	5104 dim.	235574	869
Présence moyenne...	178621	180294	1673	183740	3446	180315	3425 dim.	180370	55

* Ce chiffre n'est pas celui que l'on trouvera dans la récapitulation des tableaux statistiques des inspecteurs, page 150 de ce rapport. Ce dernier chiffre n'est pas exact, M. Delage ayant fait une erreur de 100 en additionnant le nombre des maisons d'école de son district.

Rapprochons de ce tableau le suivant :

ENSEIGNEMENT.	1876-77	1877-78	Aug- menta- tion.	1878-79	Aug- menta- tion.	1879-80	Aug- menta- tion.	1880-81	Aug- menta- tion ou diminution
Histoire.....	65294	70826	5532	74840	4023	80143	5294	75496	4647 dim.
Arithmétique.....	128432	154634	6292	139148	4524	153852	14704	148911	4941 dim.
Tenue des livres.....	12101	13859	1758	14932	1073	17891	2959	21295	3404 aug.
Géographie.....	58806	63658	4852	67110	3452	72812	5702	71418	1394 dim.
Agriculture.....	16665	19625	2960	22846	3221	24792	1946	26070	1278 aug.
Dessin industriel.....	8351	20914	12563	33429	14515	50777	15348	48711	2066 dim.

Ainsi, en 1879-80, le nombre des enfants d'école, comparé avec celui de l'année précédente, avait diminué de 5,104, mais cependant le nombre des enfants étudiant les principales matières du programme des études avait augmenté sensiblement : preuve que les moyens mis à ma disposition pour populariser l'enseignement étaient effectifs. Cette année, en 1880-81, les résultats sont inverses : le nombre des élèves a augmenté de 869, mais il y a diminution dans le nombre de ceux qui étudient l'histoire, l'arithmétique, la géographie, le dessin industriel.

Ce résultat est déplorable.

A quoi est-il dû ? Je l'attribue en grande partie à l'abolition du " Dépôt de Livres."

Dans mon dernier rapport, je disais :
 — “ Je prends acte du fait qu'en abolissant le Dépôt de livres, on m'a enlevé le moyen le plus effectif que je possédais pour accomplir des réformes, et je dégage nettement ma responsabilité des conséquences de cette malheureuse détermination. Je souhaite que ces conséquences ne soient pas trop funestes.”

Je regrette de constater que l'événement n'a pas trompé mes prévisions. Nous avons fait un pas en arrière, nous avons rétrogradé ; nous sommes revenus aux anciens jours où les parents, livrés entièrement à leur propre initiative, ne donnent pas à leurs enfants les livres classiques nécessaires. Pour qui connaît tant soit peu nos campagnes, il y a une grande différence entre le système qui demande au père de famille de se rendre chez le marchand pour acheter et payer de sa main un livre d'école, et celui qui autorise la municipalité à acheter du gouvernement toutes les fournitures de classe à même le fonds commun et à les distribuer ensuite gratuitement aux élèves. Ce dernier système a été aboli.

Pour conjurer le mal et remplacer, dans une certaine mesure, le Dépôt de livres, je demanderais que la législation votât une loi ainsi conçue :

“ Les municipalités scolaires sont obligées de pourvoir leurs écoles des fournitures classiques nécessaires, et de distribuer gratuitement aux enfants inscrits sur le journal de classe les livres, les ardoises, les cahiers, les crayons, l'encre et toutes autres choses nécessaires ou utiles à l'enseignement ; et les dites municipalités devront acheter le tout avec leurs propres fonds et augmenter en conséquence les cotisations, s'il y a lieu.”

Déjà, bon nombre de municipalités scolaires ont adopté ce système, celles du comté de Bonaventure, en particulier, grâce au zèle intelligent de M. l'inspecteur Lucier. Elles s'en trouvent bien ; les écoles sont mieux tenues, et les contribuables, après une courte expérience, se déclarent satisfaits d'un mode d'administration qui, tout en leur évitant l'ennui de faire eux-mêmes les menus achats de manuels, de crayons, etc., leur donne de meilleures écoles. J'espère que la législation n'hésitera pas à généraliser, au moyen d'une loi, un système si avantageux.

PROPOSITIONS.

Puisque la refonte de nos lois scolaires n'est pas encore finie, je crois qu'il y a lieu de légiférer sur certains points qui me paraissent très importants :

1. Ainsi, le besoin se fait sentir plus que jamais d'un inspecteur-général, dont on demande la nomination depuis longtemps. Sous le régime des lois actuelles, les relations du Surintendant et des inspecteurs ne sont pas assez étroites. De fait, le Surintendant ne peut pas, d'une façon absolument certaine, se rendre compte de la manière dont s'accomplit l'inspection ; il doit s'en rapporter aux inspecteurs eux-mêmes, se fier aux capacités, au zèle, à la bonne méthode pédagogique qu'on leur suppose. Sous ce rapport, je ne veux pas dire que dans la pratique il se soit produit des abus ; mais il me semble évident qu'en théorie ce système laisse à désirer. Le Surintendant devrait posséder un moyen immédiat de contrôler l'inspection. Or, c'est à l'aide d'un inspecteur-général qu'il pourrait y arriver.

Mais il faudrait que cet inspecteur-général fût un des fonctionnaires du Département de l'Instruction publique, et cela, pour deux raisons : d'abord, pour éviter une dépense nouvelle ; ensuite, afin que cet inspecteur-général fût toujours en relations avec le Surintendant et, pour ainsi dire, constamment sous sa main.

Dans ce cas, il n'y aurait pas un fonctionnaire nouveau, mais seulement un fonctionnaire avec des pouvoirs plus étendus.

2. Nous avons deux sortes de municipalités scolaires : l'une se compose de cinq commissaires, l'autre de trois syndics. Pourquoi cinq commissaires ? Leurs fonctions sont absolument les mêmes que celles des syndics, et ces derniers ont toujours eu, d'après mon expérience, autant de succès que les premiers ; j'oserais dire qu'ils en ont plus, car étant moins nombreux, ils peuvent s'entendre plus facilement et plus vite. Je suis donc d'avis de réduire à trois le nombre des commissaires d'école.

J'ignore comment cette proposition serait reçue par la législation ; je donne cependant mon opinion en toute franchise.

3. Il y a une singulière anomalie dans

nos lois. Elles n'exigent pas que les commissaires ou syndics sachent lire et écrire, et pourtant elles leur donnent pouvoir de déterminer le cours d'études des écoles ouvertes sous leur contrôle (Ch. 15 des S. R. du B. C., sect. 65). Cet article ne me paraît pas être en accord avec l'esprit de nos lois scolaires. D'une part, il est de toute évidence que celui qui est appelé à se mêler de questions scolaires doit au moins savoir lire et écrire ; d'autre part, le Conseil de l'Instruction publique possédant déjà le droit de formuler le programme des études, pourquoi les municipalités le posséderaient-elles aussi ?

4. Une question bien grave est celle de l'engagement des instituteurs. Je ne vois pas d'objection à ce que les municipalités soient autorisées à engager les instituteurs, puisqu'elles ne peuvent engager que ceux qui ont un brevet de capacité, lequel brevet atteste que le porteur a les qualités nécessaires pour bien tenir une école. Mais je ne trouve pas juste que les municipalités puissent destituer ou renvoyer chaque année leurs instituteurs, car, dans ce cas, ces derniers sont toujours à la merci des disputes locales et d'une autorité qui, disons-le ouvertement, n'est pas toujours bon juge des capacités.

Je crois que les instituteurs ne devraient pas être engagés pour une période de moins de cinq ans, et que le droit de les destituer devrait être dévolu à l'inspecteur ; sauf toutefois un recours au Surintendant ou au Conseil dans certains cas déterminés.

5. Je me crois tenu de revenir encore à la charge sur une question qui intéresse vivement l'administration de mon département. Je veux parler du fait que le secrétaire du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique n'est pas un officier de mon département.

Il en résulte une foule d'inconvénients dans la pratique, des lenteurs et des erreurs, et, de plus, je ne puis avoir accès aux archives officielles ; je ne reçois que des copies. J'ai déjà signalé ce fait dans un précédent rapport. La loi devrait déclarer que le secrétaire de chaque Comité du Conseil sera un des secrétaires du Département, appartenant à la religion des membres de ce Comité.

LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

Dans mon dernier rapport, je tâchais

de démontrer la nécessité de changer la constitution des "Bureaux d'Examineurs," et j'exposais tout un projet nouveau. A côté de ce projet, qui me paraît offrir de grands avantages, mais qui n'est pas encore passé dans la législation, je désire en offrir un autre que l'on pourra comparer au premier.

Je suis bien d'avis qu'il, y a trop de bureaux d'examineurs, surtout maintenant que les voies de communications sont si nombreuses et si faciles. Mais, supposant qu'on maintienne le nombre actuel, voici le mode d'opération qui pourrait être adopté :

Un programme général d'examen serait préparé par le Comité catholique de l'Instruction publique. Deux comités d'examen siégeant, l'un à Montréal, l'autre à Québec, prenant pour base ce programme général, feraient un programme spécial pour chaque examen fait par chacun des bureaux d'examineurs de leurs districts respectifs. Ils enverraient ces programmes spéciaux sous enveloppe scellée, et le président du bureau d'examineurs serait tenu de les renvoyer au comité avec toutes les pièces de l'épreuve écrite, en même temps qu'il ferait rapport de l'épreuve orale.

C'est à peu près le système déjà adopté par le Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

PROGRAMME DES ÉTUDES.

Je reçois assez souvent des lettres de personnes qui trouvent que je demande trop des instituteurs et des élèves, que je surcharge la liste des matières qui doivent s'enseigner dans les écoles.

Comme je n'ai pas toujours le temps de répondre à ces réclamations peu sérieuses, je crois devoir rappeler ici que le programme des études est déterminé par la loi et par le Conseil de l'Instruction publique, non par le Surintendant. Qu'on me permette de citer le passage suivant de ma circulaire aux inspecteurs du 15 juin 1877 :

"En lisant les procès-verbaux des séances du Conseil, mon dernier rapport et ma dernière circulaire, vous verrez que les autorités tiennent extrêmement à ce que les écoles soient classifiées selon l'enseignement qui s'y donne. Vous connaissez déjà le programme d'études sanctionné par le Conseil dans sa séance du 16 octobre 1873. Le voici :

	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. 1er degré.	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. 2e degré.
Lecture.....	1° Epellation dans le livre et par cœur. 2° Lecture courante-	1° Epellation dans le livre et par cœur 2° Lecture courante. 3° Compte-rendu de la lecture.
Ecriture.....	Dictées.	1° Eléments. 2° Analyse grammaticale. 3° Dictées.
Grammaire.....		1° Numération. 2° Règles simples. 3° Règles composées. 4° Calcul mental.
Mathématiques.....	1° Numération. 2° Règles simples. 3° Calcul mental.	En partie simple.
Tenue des livres.....		1° Notions préliminaires. 2° Abrégé des cinq parties du monde. 3° Détails sur la carte du Canada.
Géographie.....	Abrégé de l'histoire sainte.	1° Histoire sainte. 2° Abrégé de l'histoire du Canada.
Histoire.....	Leçons de choses.	1° Leçons de choses. 2° Notions élémentaires d'agriculture.
Divers.....		Art épistolaire.
Littérature.....		

	ÉCOLES-MODÈLES.	ACADÉMIES.
Lecture.....	1° Lecture expressive. 2° Lecture raisonnée. 3° Exercices de déclamation. 4° Lecture de manuscrits.	1° Lecture expressive ou élocution. 2° Lecture raisonnée. 3° Déclamation.
Ecriture.....	1° Syntaxe. 2° Analyse grammaticale. 3° Analyse logique. 4° Dictées.	1° Grammaire repassée. 2° Analyse grammaticale. 3° Analyse logique. 4° Dictées.
Grammaire.....		1° Proportions. 2° Règles de commerce. 3° Calcul mental.
Mathématiques.....	En partie double:	En partie double.
Tenue des livres.....	1° Détails sur les cinq parties du monde. 2° Globe terrestre.	1° Géographie revue. 2° Globe terrestre. 3° Globe céleste.
Géographie.....	1° Histoire du Canada plus détaillée.	1° Histoire du Canada revue. 2° Histoire de France. 3° Histoire d'Angleterre. 4° Histoire des États-Unis.
Histoire.....	1° Leçons de choses. 2° Notions d'agriculture plus développées.	1° Notions élémentaires de physique. 2° Chimie agricole. 3° Notions d'architecture.
Divers.....	Art épistolaire. Composition de récits, etc.	Qualités du style. Figures. Narrations. Descriptions, etc. Etude du latin (facultative).
Littérature.....		

• “ Je vous ferai souvenir en passant que la dernière loi (40 Vict., ch. 22, art. 32) ajoute à ce programme d'enseignement du dessin “ dans toutes les écoles.”

POUVOIRS DU SURINTENDANT.

On prétend quelquefois que les pouvoirs du Surintendant sont trop étendus, que la loi, sous ce rapport, a des tendances centralisatrices.

Il y a ici méprise évidente. On doit faire deux parts des décisions que peut donner le surintendant : celles qui sont *finales* , c'est-à-dire dont il n'y a pas appel aux tribunaux, et celles qui ne sont pas finales, et dont il y a appel. Ces dernières sont celles qui portent sur les questions de faits ou de droit les plus importantes, et il a paru sage au législateur de laisser, en matière vraiment grave, un dernier recours aux parties intéressées. Quant aux décisions finales, elles portent sur des sujets de moindre importance, et le législateur a cru que, dans l'espèce, il valait mieux supprimer le droit d'appel. Et pourquoi ? Non pas pour centraliser, non pas pour créer un fonctionnaire trop puissant, mais simplement afin d'empêcher les municipalités scolaires de dépenser l'argent des contribuables inutilement en frais judiciaires. On sait avec quelle facilité et pour quelles futilités les procès surgissent parfois dans notre pays. Ne vaut-il pas mieux faire décider ces procès *gratuitement* par le Surintendant que de les faire juger à grands frais par les tribunaux ?

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la loi indique plusieurs cas où il y a appel des décisions du Surintendant à l'un ou à l'autre des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Le Surintendant n'a aucun intérêt à demander des pouvoirs nouveaux ; au contraire, moins il en possèdera, moins il aura de responsabilité, ce qu'il ne peut que souhaiter. J'ai voulu néanmoins poser la question tel que je la conçois.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,

Surintendant.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

DES RÉPONSES A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Entrons dans une école afin de questionner les enfants, et voyons ce qui s'y passe.

Pendant que je fais une question, les enfants regardent de tous côtés ; ils bâillent, ou se disent quelques mots les uns aux autres. Ces enfants *distraits* pourront-ils me répondre d'une manière satisfaisante ? Si cela n'est pas tout à fait impossible, cela me paraît cependant fort douteux. Supposons maintenant que les enfants aient écouté attentivement ma question, et qu'à peine formulée, ils se mettent à y répondre à la hâte. Je le demande encore, puis-je beaucoup espérer de leurs réponses *précipitées* et *irréfléchies* ? Non certainement, me diront tous ceux qui voudront bien suivre le cours de mes considérations. Admettons encore que les enfants aient été attentifs pendant que je faisais ma question, et qu'ils aient réfléchi ; mais ils répondent alors tous à la fois, chacun à sa manière, l'un haut, l'autre bas ; l'un répond par un mot, l'autre par une phrase très longue ; celui-ci parle si fort qu'il est entendu non seulement de tous les autres, mais même du dehors ; celui-là articule si doucement, si légèrement que son voisin sait à peine s'il a parlé ; cet autre parle si vite que je ne puis saisir tous les mots qu'il prononce, cet autre si lentement que je sens l'impatience me saisir. Je le demande de nouveau, puis-je être satisfait de ces réponses ? Oh ! non, bien certainement !

Allons maintenant dans une autre école ; et voyons comment les élèves se comportent.

Pendant que je fais ma question, un silence complet règne dans la salle ; tous les élèves ont leurs regards fixés sur moi ; leur tenue est régulière, leurs mains sont posées doucement sur la table, et leurs jambes, rapprochées l'une de l'autre, restent immobiles. Ma question faite, je vois qu'ils réfléchissent tous. (Ce temps très court pour les questions faciles est un peu plus long pour les difficiles.) Puis l'un me fait comprendre, en levant légèrement le coude et l'index de la main droite, qu'il sait la réponse. Bientôt après, un autre fait un signe semblable, et presque tous

montrent le doigt. Je nomme alors un enfant. Il se lève posément, puis d'une voix assez forte, mais non criarde, il me donne en une phrase entière la réponse que je voulais. Sa parole n'est ni saccadée, ni trop lente, ni trop rapide.

On conviendra volontiers que cette bonne tenue des enfants, cette régularité dans les réponses, dénotent une bonne classe. Comparons maintenant ces deux écoles, et voyons pourquoi la manière d'être de la première est si différente de celle de la seconde ; ou plutôt voyons ce qu'il est à propos de faire dans la première pour arriver au même résultat que dans la seconde. Là, les enfants sont distraits et inattentifs, tandis qu'ici ils sont tout yeux et tout oreilles pour le maître. D'où cela provient-il ? De deux causes : ou de la mauvaise discipline qui règne dans l'école, ou de la préparation insuffisante ou défectueuse du maître à son enseignement. Le mal étant connu, chacun trouvera facilement le remède. Là, les enfants ne réfléchissent pas, tandis qu'ici je vois qu'ils se donnent beaucoup de peine pour trouver une réponse convenable. Je chercherai la cause de cette différence dans le peu de soins avec lequel les premiers exercices de langage (l'enseignement intuitif) ont été faits, ou dans l'inconséquence du maître, ou dans son manque d'habileté à intéresser les enfants à la chose qu'il veut leur enseigner, ou à suivre la voix de la nature en passant du facile au difficile, du simple au composé, du concret à l'abstrait. Tout désordre qui se produit au sujet des réponses, est une faute de discipline. C'est pourquoi je dirai aux maîtres : Obligez les enfants à montrer le doigt lorsqu'ils savent la réponse ; punissez-les, s'ils ne le font pas. Veillez à ce qu'ils ne soient pas bruyants en faisant ce signe ; ne permettez pas qu'ils se lèvent ou qu'ils claquent des doigts, comme cela se fait si souvent. Ne les laissez pas non plus étendre le bras aussi haut qu'ils le peuvent. Evitez de laisser les enfants dans le doute sur celui qui est désigné ; autant que possible nommez-le pour prévenir toute confusion. Cet enfant, que vous avez nommé, ne le laissez pas répondre étant assis ou en se levant, ou se lever d'une manière gauche et lourde ; car à l'école l'enfant doit aussi apprendre à se tenir convenablement : habituez-le à se lever d'une manière légère et naturelle. Lorsqu'il est debout, ne lui

faites pas croiser les bras sur la poitrine ; mais habituez-le à les laisser pendre légèrement et sans affectation, l'extrémité des doigts effleurant la table.

L'enfant répond alors à haute voix, sans crier toutefois. Ne souffrez jamais que la réponse soit faite trop bas ; tous les enfants doivent comprendre ce que dit celui qui répond. Il ne faut pas non plus se contenter d'un mot, mais exiger une phrase entière. Ne recevez pas les réponses faites trop vite ; évitez aussi le défaut opposé, la lenteur. C'est à vous de faire garder un juste milieu entre ces deux extrêmes. L'instituteur doit tenir à tous ces points avec la plus grande attention. Si la réponse de l'enfant ne vous satisfait pas, questionnez un autre ; ou faites trouver au premier ce qu'il a omis, si par une petite question vous pouvez amener l'enfant à compléter sa réponse. Mais ne vous amusez pas à reprendre et à corriger la réponse défectueuse, si vous voyez que cela demande beaucoup de temps ; le temps est trop précieux pour qu'on le dépense ainsi à obtenir un maigre et chétif résultat. Si dans votre préparation vous avez jugé telle ou telle réponse assez importante pour être répétée en chœur par tous les élèves, faites-la d'abord répéter par un, puis par un autre, puis par un banc, puis enfin quand vous voyez que tous les enfants ont bien retenu, faites un signe convenu d'avance, et les enfants répondent ensemble sans cri et sans confusion.

Avant de terminer ce chapitre, examinons encore deux fautes graves qui se rencontrent dans les écoles : je veux parler des soufleurs et des signaux de certains instituteurs. Les soufleurs sont une peste pour l'école. Ils sont la cause que beaucoup d'enfants ne réfléchissent pas et ne font par conséquent pas de progrès. Aussi est-il très bon d'être toujours bien en garde contre eux. Par sa vigilance, et si cela est nécessaire, par sa juste sévérité, l'instituteur réussira petit à petit à ne plus en avoir dans sa classe. Il arrive aussi fréquemment que le maître, après avoir adressé sa question, fait des signes de tête, de main, des mouvements de lèvres, contracte le visage, etc., dans le but de mettre les enfants sur la voie de la réponse. Mais, cher collègue, dirai-je à cet instituteur, vous proscrivez les bavards, et que faites-vous donc vous-même ? N'indiquez-vous pas tout comme les

premiers la réponse à faire ? et si vous ne supportez pas les souffleurs, renoncez aussi à tous vos signes. L'instituteur qui observe bien tous ces points peut être à peu près sûr que, dans son école, il obtiendra avec le temps des résultats analogues à ceux de la seconde école que nous avons mentionnée. S'il arrive que les enfants répondent mal, que l'instituteur examine alors après la leçon, et cela d'une manière scrupuleuse, quelle peut être la cause de ces réponses défectueuses, et je suis sûr que bientôt il l'aura découverte. Qu'il se la note pour l'avenir, afin d'employer les moyens nécessaires pour qu'elle ne se reproduise plus. Les bonnes réponses des enfants dépendent donc en majeure partie du travail consciencieux de l'instituteur avant, pendant et après la classe.

TH. THUILLIER.

GÉOGRAPHIE

Dimensions des grands lacs dont les eaux sont portées dans l'Atlantique par le fleuve St-Laurent.

1^o Lac Supérieur, longueur 555 milles, profondeur moyenne 988 pieds, superficie 52,000 milles carrés, altitude 627 pieds.

2^o Lac Michigan, longueur 360 milles, largeur 160 milles, profondeur moyenne 900 pieds, superficie 20,000 milles carrés, altitude 587 pieds.

3^o Lac Huron, longueur 200 milles, largeur 160 milles, profondeur moyenne 120 pieds, superficie 20,000 milles carrés, altitude de 574 pieds.

4^o Lac Érié, longueur 250 milles, largeur 80 milles, profondeur moyenne 200 pieds, superficie 6,000 milles carrés, altitude 555 pieds.

5^o Lac Ontario, longueur 180 milles, largeur 65 milles, profondeur moyenne 500 pieds, superficie 6,000 milles carrés, altitude 282 pieds.

Toutes les longueurs et les largeurs ont été prises aux points où ces dimensions sont les plus grandes.

L'ensemble de ces cinq lacs donne une longueur de 1,345 milles, et une superficie de 84,000 milles carrés.

Population de la Puissance du Canada.

Le premier volume du recensement de 1881 a été soumis aux chambres fédérales, le 14 avril dernier.

Il ressort des chiffres contenus dans ce volume que la population totale du Canada est de 4,324,810 âmes, au lieu de 3,635,094 qu'elle était en 1871 ; soit une augmentation de 689,786 âmes en dix ans.

Tableau comparatif pour chaque province et chacun des deux recensements du Canada.

Île du Prince	1871	1881	Augmen.
Edouard....	94,021	108,871	11,870
Nouv.-Ecosse	387,800	440,572	52,772
N-Brunswick	285,594	321,233	35,639
Québec.....	1,191,516	1,359,027	167,511
Ontario.....	1,620,861	1,923,228	302,377
Manitoba....	18,995	65,654	46,959
Colombie....	36,247	49,459	13,212
Territoires..	56,446

Les trois-septièmes de la population, soit 1,791,982 sur 4,824,810, sont catholiques, et les deux-septièmes, soit 1,293,929, sont français.

Il y a 743,059 méthodistes, 679,174 presbytériens, 577,414 anglicans, 296,525 baptistes, 2,393 juifs, 4,478 payens, 6,553 quakers, 2,126 unitariens, etc.

Il y a 957,403 Irlandais, 881,301 Anglais, 699,863 Écossais, 254,319 Allemands, 108,547 sauvages, 30,412 Hollandais, 21,394 nègres, et 2,383 Chinois.

Le nombre des habitants nés dans le pays serait de 3,715,492, et par conséquent, beaucoup plus élevé qu'on ne l'aurait cru.

Tableau comparatif de la population des principales villes du Canada.

	1871.	1881.	Augm-
Montréal.....	107,225	140,747	33,522
Toronto.....	56,092	86,415	30,323
Québec.....	59,699	62,446	2,747
Halifax.....	29,582	36,100	6,518
Hamilton.....	26,716	35,961	9,245
Ottawa.....	21,545	27,412	5,867
Saint-Jean, N.-B.....	28,805	26,127
London.....	15,826	19,746	3,920
Kingston.....	12,407	14,091	1,684
Charlottetown.....	8,802	11,485	2,683
Guelph.....	6,878	9,890	3,012
Sainte-Catherine.....	2,864	9,631	1,767
Trois-Rivières.....	7,570	8,670	1,100
Winnipeg.....	241	7,985	7,744
Sherbrooke.....	4,432	7,227	2,755

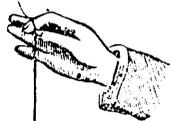
Physique élémentaire.

(Suite.)

14^e LEÇON.—Le fil à plomb.

Que vous ai-je mis dans la main ? — Une balle de plomb. — Lâchez-la : qu'ar-

rive-t-il ? — Elle tombé. — Pourquoi ? — Voici une corde ; voyez bien quelle position elle occupe. J'y attache la balle de plomb, je tiens une extrémité de la corde entre les doigts : la corde a-t-elle encore la même position que tantôt ? — Non, elle est bien tendue maintenant. — Qu'est-ce qui tend ainsi la corde ? — C'est la balle de plomb. — En vertu de quelle force la balle de plomb tire-t-elle ainsi sur la



la corde ? — En vertu de la pesanteur. — Oui, c'est la pesanteur qui attire la balle ; comment pourriez-vous le prouver ? — Si vous lâchiez la corde, la balle tomberait. — Suivant quelle direction, croyez-vous, la pesanteur attire-t-elle la balle ? Tâchons de nous en assurer. — La balle est-elle maintenant à l'état de mouvement ou à l'état de repos ? — A l'état de repos. — Nous allons essayer de découvrir dans quelle direction la pesanteur doit agir sur la balle pour qu'elle reste en repos. Approchez, Paul : tirez la balle à droite ; qu'arrive-t-il ? — Elle s'en va vers la droite. — Qu'en concluez-vous ? Même chose pour toutes les directions. — Tirez-la dans le sens de la corde ; eh bien ? — Elle reste immobile. — Qu'en concluez-vous ? — Que nous indique la direction de la corde ? — Elle nous indique la direction de la pesanteur.

Voyez, je vais laisser tomber ce morceau de craie : quelle direction suit-il ? — Il suit la direction de la corde. — Que nous indique la corde ? — La direction suivant laquelle les corps tombent. — Nous avons donc là deux directions qui sont identiques ? — Oui, la direction de la pesanteur et celle suivant laquelle les corps tombent. — Cette direction s'appelle verticale, et l'instrument que je tiens en main est le fil à plomb. — De quoi se compose-t-il ? — Qu'arrive-t-il si je tiens en main une extrémité du fil ? — Que nous indique le fil à plomb ? — Comment le prouveriez-vous ? — Comment s'appelle cette direction ?

CORRIGÉ DU DEVOIR.

Le fil à plomb se compose d'un fil auquel est suspendue une balle de plomb. Si l'on tient l'extrémité libre du fil entre

les doigts, après quelques mouvements de va-et-vient la boule reste immobile, et le fil, fortement tendu, nous indique la direction de la pesanteur ou la direction suivant laquelle les corps tombent. En effet, la balle étant dans cette position, si nous la tirons dans toute direction autre que celle du fil, elle avance dans cette direction ; il en serait de même si la pesanteur agissait au lieu de notre main ; c'est donc bien suivant la direction de la corde qu'elle agit. Si nous laissons tomber un morceau de craie à côté du fil à plomb, nous remarquons qu'il suit exactement la direction de la corde. Cette direction s'appelle verticale.

15^e LEÇON. — Usages du fil à plomb.

Après une répétition, les enfants indiquent des corps qui leur paraissent avoir une position verticale ; on leur apprend à vérifier à l'aide du fil à plomb. Tous les élèves viendront à tour de rôle manier l'instrument. On aura soin de leur faire constater qu'un meuble, le tableau mobile, par exemple, n'a pas la position verticale ; on le mettra dans diverses positions jusqu'à ce qu'ils constatent qu'il a pris la verticale. Ils nommeront des artisans qui font usage du fil à plomb et diront dans quel but. Voici maintenant un pieu ; je veux l'enfoncer en terre et lui donner la position verticale : comment pourrais-je m'en assurer si je n'avais pas de fil à plomb ? — En laissant tomber une pierre à droite, à gauche, etc., du pieu. Si la pierre, partie de haut, suit toujours la direction du pieu de façon à tomber au pied, c'est qu'il a la position verticale.

SOMMAIRE DU DEVOIR.

Objets qui ont la position verticale. — Manière de vérifier à l'aide du fil à plomb. — Artisans qui en font usage et dans quel but. — Manière de s'assurer sans fil à plomb qu'un pieu a la position verticale. — Position de l'homme debout.

P. RAMOISY.

Vers à apprendre par cœur.

LE GRILLON.

Un pauvre petit grillon,
Caché dans l'herbe fleurie,
Regardait un papillon
Voltigeant dans la prairie.

L'insecte ailé brillait des plus vives couleurs ;
L'azur, le pourpre et l'or éclataient sur ses ailes ;
Jeune, beau, petit-maitre, il court de fleurs en fleurs,
Prenant et quittant les plus belles...

Ah ! disait le grillon, que son sort et le mien
Sont différents ! Dame nature
Pour lui fit tout, et pour moi rien.

Je n'ai point de talent, encore moins de figure :
Nul ne prend garde à moi, l'on m'ignore ici-bas :
Autant vaudrait n'exister pas.
Comme il parlait, dans la prairie
Arrive une troupe d'enfants :
Aussitôt les voilà courants

Après ce papillon dont ils ont tous envie,
Chapeaux, mouchoirs, bonnets servent à l'attraper,
L'insecte vainement cherche à leur échapper,
Il devient bientôt leur conquête.

L'un le saisit par l'aile, l'autre par le corps ;
Un troisième survient, et le prend par la tête :
Il ne fallait pas tant d'efforts
Pour déchirer la pauvre bête.

Oh ! oh ! dit le grillon, je ne suis plus fâché :
Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.
Combien je vais aimer ma retraite profonde !
Pour vivre heureux, vivons caché.

FLORIAN.

QUESTION DE GRAMMAIRE.

Quand une phrase commence par IL S'EN-
FAUT suivi d'un des adverbes PEU, BEAUCOUP,
BIEN et d'un verbe au subjonctif, doit-on
mettre NE avant le dit verbe, ou doit-on ne
pas le mettre ?

Dans ces sortes de phrases, les uns em-
ploient *ne*, les autres ne l'emploient pas,
ce dont voici des preuves prises dans
d'excellents auteurs :

(Le verbe au subjonctif avec la négative *ne*)

Il s'en faut beaucoup qu'elle *ne* soit aussi mer-
veilleuse qu'on se l'imagine.

(Hamilton, *Gramm.*, 8.)

Il s'en faut bien qu'ils *ne* fussent tous agréables
à Dieu.

(Massilon, *Prof. relig. Serm.* 3.)

Peu *s'en fallut* que le soleil
Ne rebroussât d'horreur vers le manoir liquide.

(La Fontaine, *Fabl.* XI, 2.)

Il ne s'en est guère fallu que je *ne* fusse trompé
par son air de candeur.

(Litttré, *Dict. de la lang. franc.*)

(Le verbe au subjonctif non précédé
de *ne*)

Il s'en faut beaucoup qu'il ait satisfait l'attente
du public.

(Dictionn. de l'Acad., 1835.)

Je puis vous assurer qu'il *s'en faut* bien qu'on y
meure de faim.

(Racine, *lettre 16e à Boileau.*)

Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut, mais
il s'en faut bien qu'il le fasse.

(Fénelon, *Télem.* III.)

Il s'en faut de beaucoup que leur nombre soit
complet.

(Dict. de l'Acad., éd de 1835.)

Vous voilà bien arrivé ; *il s'en faut* de beau-
coup que votre tâche soit aussi avancée qu'elle
devrait l'être.

(Idem.)

Quant à moi, je ne suis pas également
partisan des deux constructions ; je trouve
que c'est seulement celle qui renferme la
négation *ne* qui est la bonne, et voici ce
que j'allègue en sa faveur :

Si l'on décompose les deux sortes de
phrases qui précèdent en propositions in-
dépendantes, la première, celle qui avait
d'abord son verbe au subjonctif (accom-
pagné ou non de *ne*) renferme toujours
ne...pas ; ainsi, par exemple, les phrases
suivantes :

Il s'en faut beaucoup que je l'aime.

Il s'en fallut de bien peu qu'il ne gagnât.

se transforment de cette manière :

Je *ne* l'aime *pas*, *il s'en faut* de beaucoup.
Il n'a pas gagné, mais *il s'en fallut* de bien peu.

Or, cela étant, il me semble plus logi-
que, dans la construction naturelle (je
veux dire dans celle où *il s'en faut* est en
tête), de mettre toujours *ne* avec le verbe
au subjonctif, que d'en considérer l'em-
ploi comme facultatif, tout autorisé qu'on
y est par les écrivains réputés les meil-
leurs. — *Courrier de Vaugelas.*

DICTÉES SYNTAXIQUES.

Mots employés matériellement.

I.

Les *si*, les *car*, les *contrats* sont la porte
Par où la noise entra dans l'univers.

(LA FONTAINE.)

Ami, je n'irai plus rêver, si loin de moi,
Dans les sentiers de Dieu, *ces comment*, *ces*
pourquoi.

(LAMARTINE.)

Deux *cinq* de suite font cinquante-cinq.

(LITTRÉ.)

J'ai enten-tu reprocher avec justice *six a* consé-
cutifs dans un vers de *Scythes* ; mais on a repris
bien injustement cet excellent vers de Boileau où
il y a *cinq a* rapprochés :

Traçat à pas tardifs un pénible sillon.

(DE BELLOY.)

Que me font les *qu'en dira-t-on?*

.....Les *si*, les *mais*, les *oui*, les *non*,
Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
Échappent au hasard à sa molle indolence.

(DELILLE.)

Ce sont des *peut-être* sans valeur.

(DIDEROT.)

On n'entendit, penlant la durée de l'étude,
que des *chut* continuels.

II.

.....De ces deux *moi* piqués de jalousie,
L'un est à la maison, et l'autre est avec vous.

(MOLIÈRE.)

On pourrait intituler le livre des Problèmes
d'Aristote les *pourquoi*, car chaque paragraphe
commence par ce mot.

(EGGER.)

Il poussait des *ah* à chaque mot.

(LITRÉ.)

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par ces *je ne sais quoi* qu'on ne peut expliquer.

(CORNEILLE.)

Les *je ne le ferai plus* se répètent souvent dans
la vie de l'enfant.

Il ne faut pas accueillir promptement les *on*
dil.

Toutefois, il y a des *où dire* intercalés dans le
texte, et tellement confondus, qu'il est souvent
difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur
de ce qui lui a été raconté.

(MALTE-BRUN.)

Avec lui, il y a toujours des *quant à moi* et des
je ne m'en occupe guère.

Plusieurs *peu* font un *beaucoup*.

(FLORIAN.)

Les trois *qui* que renfermé cette phrase la rendent
tout à fait incorrecte.

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. UTILITÉ DE CERTAINS ANIMAUX RÉPUTÉS
NUISIBLES.

Bien des vergers et des jardins sont
dépouillés par les chenilles. Pour com-
battre ce fléau, Dieu a donné à l'homme
le secours des *insectivores* ; mais, par
ignorance, l'homme détruit avec achar-
nement ces auxiliaires précieux ; il tue
impitoyablement le crapaud, le hérisson,
la salamandre maculée, la musaraigne,
le hibou, la chauve-souris, etc., etc. Ce-
pendant ces *insectivores* lui rendent les
plus grands services en dévorant les

mouches, les larves, les vers, les chenil-
les, les limaces, etc. Certains animaux
ont reçu pour mission de purger la terre
à l'intérieur, et les autres à l'extérieur ;
tous remplissent leur tâche avec une ad-
mirable régularité. Ni le crapaud ni le
hérisson ne sont venimeux ; ils sont
complètement inoffensifs. En Angleterre,
bien loin de les tuer, on cherche à les
propager, et les jardiniers, pour protéger
leurs cultures, payent les crapauds jus-
qu'à sept francs cinquante centimes la
douzaine. (*Petites Lectures*.)

II. DÉGÉNÉRESCENCE DE LA POMME DE
TERRE.

Une des causes de dégénérescence de la
pomme de terre c'est qu'habituellement
on ne choisit, pour la plantation, que de
petits tubercules de toutes provenances,
dont on ne s'inquiète pas de l'origine.
Il y aurait de l'à-propos, si ce n'est tous
les ans, au moins tous les deux ans, à
faire choix, pour les semences, de tuber-
cules provenant des plantes de pommes
de terre accusant le plus de produit lors
de l'arrachement (1), et à négliger les
autres. Dans ce cas, il n'y aurait pas
d'inconvénient à planter les petits tuber-
cules de ces plantes les plus productives.

Une infirmité que l'on remarque quel-
quefois dans les pommes de terre, c'est
celle de produire des tubercules inhabi-
les à la reproduction ; c'est-à-dire que
l'œil, au lieu de donner un jet fort et
vigoureux, propre à reproduire l'espèce,
en fournit au contraire un tellement ténu,
que ce n'est plus qu'un fil ; et si l'on
plante ces tubercules à jets ténus, on a
des vides, ou on a des plantes tellement
chétives, qu'elles sont d'un produit à peu
près nul. (*Gazette des Campagnes*.)

(1) Arrachage est, croyons-nous, le terme au-
jourd'hui consacré en agriculture.

III. LES BETTERAVES COMME NOURRITURE
AUX ANIMAUX.

Les betteraves contiennent à peu près
84 pour 100 d'eau. Si vous donnez 40
livres de racines à un animal, l'effet est
le même que si vous lui faisiez prendre
16 pintes de boisson ; il y a des bêtes qui
n'absorbent pas plus d'eau en ne con-
sommant que des fourrages secs.

C'est immédiatement après la cueillette
que les betteraves renferment le plus de
matière aqueuse ; si, à ce moment, la
ration de racines est forte, l'animal ne

boira pas du tout, ou du moins, il ne prendra que la petite quantité d'eau nécessaire. Plus tard, lorsque les betteraves ont perdu une partie de leur eau de végétation, le bétail boira un peu plus ; mais, dans tous les cas, lui seul peut régler convenablement la dose de boisson que réclament les besoins de l'organisme.

On a beaucoup vanté la pulpe de betterave pour la nourriture du bétail. Nous croyons que la macération ne doit pas rendre cet aliment très substantiel, la racine entière étant elle-même fort peu nourrissante. Ce serait une alimentation détestable pour les veaux ; mais elle peut aider à l'engraissement des bêtes adultes, si l'on y ajoute du bon foin et des farinoux.

La betterave broyée et soumise à une haute pression pour en extraire le jus, donne un résidu qui lui est supérieur comme qualité nutritive ; dans ce cas, la pulpe est plus nourrissante que la racine entière. (*Gazette des Campagnes.*)

VI. LES ROUAGES DU CORPS HUMAIN.

Il n'y a genre de machine qu'on ne trouve dans le corps humain. Pour sucer quelque liqueur, la bouche sert de tuyau, et la langue de piston. Au poumon est attachée la trachée-artère, comme une espèce de flûte douce d'une fabrique particulière qui, s'ouvrant plus ou moins, modifie l'air et diversifie les tons. La langue est un archet qui, battant sur les dents et sur le palais, en tire des sons exquis. L'œil à ses humeurs et son cristallin, les réfractions s'y ménagent avec plus d'art que dans les verres les mieux taillés ; il a aussi sa prunelle, qui se dilate et se resserre ; tout son globe s'allonge ou s'aplatit, selon l'axe de la vision, pour s'ajuster à la distance, comme la lunette à la longue-vue. L'oreille a son tambour où une peau, aussi délicate que bien tendue, résonne au bruit d'un petit marteau que le moindre bruit agite ; elle a dans un os fort dur des cavités pratiquées pour faire retentir la voix de la même sorte qu'elle retentit dans les rochers et dans les échos. Des vaisseaux ont leurs soupapes tournées en tous sens ; les os et les muscles ont leurs poulies et leurs leviers. Toutes ces machines sont simples : le jeu en est si aisé et la structure si délicate que toute autre machine est grossière en comparaison. (Bossuet.)

V. UNE LARME POUR REMPLIR UN TONNEAU.

Une vieille légende raconte ce qui suit :

« Un homme qui s'était couvert de crimes attira sur lui la colère du Ciel. Dans sa justice, Dieu le condamna à vivre attaché à un tonneau qu'il lui fallait sans cesse remplir, et qui, sans cesse, se vidait de lui-même. Ce supplice durait depuis bien des années ; mais l'orgueil et l'endurcissement du coupable tenaient son cœur fermé au repentir ; un jour, enfin, un mouvement de regret agita son âme ; pour la première fois il se sentit ému ; une larme mouilla sa paupière, et bientôt s'en détacha pour rouler jusque dans le tonneau. Il n'en fallut pas davantage pour le remplir ! A partir de ce moment, il ne se vida plus. »

Touchante allusion à la bonté de Dieu. O vous qui l'avez négligé ou offensé, rappelez-vous la joie que cause dans le ciel le retour d'un pécheur, et n'oubliez jamais que ce Dieu qui s'est fait votre ami, votre père, se tient sans cesse à la porte de votre cœur, épiant le moment où elle s'entrebaillera pour y entrer et s'y établir. Si vous n'avez pas assez de confiance ou d'amour pour la lui ouvrir tout à fait, ne la lui fermez pas du moins ; sa tendre bonté se chargera du reste. (*Petites Lectures.*)

(*Corrections à faire dans la série de dictées de la livraison précédente. — Page 118, 1re colonne, note (7) : écrire périphrase au lieu de périphrase ; page 120, 1re colonne, 8e ligne : écrire tremblants au lieu de tramblants.*)

J. O. C.

PROBLÈMES DIVERS.

I. B a fait un emprunt de 240 fr. Il gagne fr. 5.80 par jour ; il paie fr. 1.60 par jour pour sa pension, fr. 5 par semaine pour sa chambre et fr. 3.60 par semaine pour diverses dépenses. Il consacre le reste à l'extinction de sa dette. Dans combien de temps aura-t-il remboursé cet emprunt. (*L'Éducateur.*)

Réponse : dans 16 semaines.

Solution :

fr. 5.80 × 6 = fr. 34.80, ce que B gagne par semaine.

fr. $1.60 \times 7 =$ fr. 11.20, ce qu'il paye par semaine pour sa pension.
 fr. 11.20 + fr. 5.00 + fr. 3.60 = fr. 19.80, ce qu'il dépense en tout par semaine.
 fr. 34.80 — fr. 19.80 = fr. 15, ce qu'il consacre chaque semaine à l'extinction de sa dette.

$$\frac{240}{15} = 16 \text{ semaines, temps}$$

demandé.

II. Un encaveur a acheté 578 hectolitres de vendange, à raison de fr. 36.80 c. l'hectolitre. Les frais de voiturage, de pressurage et d'encavage se sont élevés à fr. 4.75 par hectolitre. Il a payé en outre 680 fr. pour la location de la cave et fr. 935.80 pour diverses dépenses. Chaque hectolitre de vendange a donné 88.5 litres de vin qu'il a vendu fr. 0.62 le litre. Faites son compte et dites quel est son bénéfice net. (*L'Éducateur.*)

Réponse : bénéfice net, fr. 6083.16.

Solution :

$578 \times f. 36.80 =$ fr. 21270.40, ce qu'ont coûté les 578 hectolitres de vendange.

$578 \times \text{fr. } 4.75 =$ fr. 2745.50, frais de voiturage, de pressurage, etc.

$\text{fr. } 21270.40 + \text{fr. } 2745.50 + \text{fr. } 680.00 + \text{fr. } 935.80 =$ fr. 25631.70, somme à laquelle reviennent, toutes dépenses comprises, les 578 hectolitres.

$578 \times 88.5 = 51153$, nombre de litres de vin qu'ont donnés les 578 hectolitres de vendange.

$51153 \times \text{fr. } 0.62 =$ fr. 31714.86, somme qu'a produite la vente des 51153 litres de vin.

$\text{fr. } 31714.86 - \text{fr. } 25631.70 =$ fr. 6083.16, bénéfice que l'encaveur a réalisé.

III. Une personne achète 135 ares de terrain, à fr. 1250 l'hectare. Elle en revend la moitié à fr. 14 l'are, et le reste à un prix inconnu. Avec le bénéfice total elle peut acheter 315 litres de vin à fr. 0.75 le litre. Combien a-t-elle vendu le mètre carré de la seconde moitié du terrain ? (*Journal des Instituteurs.*)

Réponse : fr. 0.145.

Solution :

$135 \times \text{fr. } 12.50$ (1 hectare = 100 ares ; lorsqu'un hectare coûte fr. 1250, 1 are

coûte 100 fois moins, ou fr. 12.50) = fr. 1687.50, coût des 133 ares de terrain.

$67.5 \text{ fr. } 14 = 945$, ce qu'ont rapporté 67.5 ares de terrain à fr. 14 l'are.

$\text{fr. } 945 - \text{fr. } 843.75 = \text{fr. } 101.25$, bénéfice réalisé sur la vente de la 1^{re} moitié du terrain.

$315 \times \text{fr. } 0.75 = \text{fr. } 236.25$, bénéfice total réalisé.

$\text{fr. } 236.25 - \text{fr. } 101.25 = \text{fr. } 135$, bénéfice provenant de la vente de la dernière moitié du terrain.

$\text{fr. } 843.75 + \text{fr. } 135 = \text{fr. } 978.75$, prix auquel ont été revendus les derniers 67.5 ares de terrain.

$$\text{fr. } 978.75$$

$$\frac{\quad}{67.5} = \text{fr. } 14.5, \text{ prix au-}$$

quel chaque dernier are a été revendu.

1 are = 100 mètres carrés, en divisant fr. 14.5 par 100, l'on aura le prix du mètre ; soit

$$\frac{\text{fr. } 14.5}{100} = \text{fr. } 0.145, \text{ prix du}$$

$$100$$

mètre.

IV. La somme de \$2280, mise à intérêt, s'est doublée dans l'espace de 15 ans : combien par cent a-t-elle produit par an ?

Réponse : $6\frac{2}{3}$ p. %.

Solution :

Si l'on représente par x le taux auquel la somme ci-dessus a été placée, on aura, d'après la Règle d'intérêt, l'équation—

$$x = \frac{2280 \times 100}{2280 \times 15} = \frac{100}{15} =$$

$6\frac{2}{3}$ p. %, taux demandé.

V. Le 31 décembre 1879, B. a placé 1200 fr. dans une banque. Le 1^{er} avril 1880, il a retiré 350 fr., le 15 juin, 400 fr., et le 11 novembre, le solde. En calculant les intérêts à $4\frac{1}{2}$ %, on demande combien il a retiré pour solde ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : fr. 479.68.

Solution :

$$\frac{\text{fr. } 1200 \times 4\frac{1}{2} \times 3}{100 \times 12} = \text{fr. } 13.50,$$

intérêt qu'ont produit fr. 1200 pendant 3 mois.

$$\frac{\text{fr. } 850 \times 4\frac{1}{2} \times 2\frac{1}{2}}{200 \times 12} = \text{fr. } 7.97, \text{ in-}$$
 térêt qu'ont produit fr. 850 pendant $2\frac{1}{2}$ mois.

$$\frac{\text{fr. } 450 \times 4\frac{1}{2} \times 146}{190 \times 360} = \text{fr. } 8.21,$$
 intérêt qu'ont produit fr. 450 pendant 4 mois et 26 jours, ou 146 jours.

fr. 450 + fr. 13.50 + fr. 7.97 + fr. 8.21 = fr. 479.68, ce que B a retiré pour solde.

VI. Un homme possède un billet de \$1500 payable au 1er septembre. Au 1er juillet, son débiteur lui offre d'échanger son premier billet contre un autre de \$1000 payable au 15 novembre, et de lui payer le reste en argent comptant. Combien le débiteur devra-t-il donner comptant, si l'escompte est à 6 % ?

Réponse : \$507.07.

Solution :

$$\frac{\$500 \times 6 \times 2}{106 \times 12} = \$4.72, \text{ escomp-}$$
 te qui revient au débiteur sur \$500 pendant 2 mois.

$$\frac{\$1000 \times 6 \times 2\frac{1}{2}}{106 \times 12} = \$11.79,$$
 escompte qui revient au créancier sur \$1000 pendant $2\frac{1}{2}$ mois.

\$11.79 — \$4.71 = \$7.07, différence d'escompte en faveur du créancier.

\$500 + \$7.07 = 507.06, ce que le débiteur devra donner comptant.

VII. Un propriétaire veut faire poser des carreaux aux 48 fenêtres de sa maison ; 36 fenêtres ont chacune six carreaux de 0^m20 ; les autres fenêtres n'ont chacune que quatre carreaux de 0^m25. Si l'on compte par mètre carré 3 fr. de verre et fr. 1.20 de main-d'œuvre, que coûtera la vitrerie ? (*Journal des Instituteurs.*)

Réponse : fr. 231.84.

Solution :

$36 \times 6 \times .20 = 43.20$ mètres carrés, surface des 36 premières fenêtres.

$12 \times 4 \times .25 = 12$ mètres carrés, surface des 12 dernières fenêtres.

$43.20 + 12 = 55.20$ mètres carrés, surface des 48 fenêtres.

fr. 3 + fr. 1.20 = fr. 4.20, coût de chaque mètre carré.

$55.20 \times \text{fr. } 4.20 = \text{fr. } 231.84,$ coût de la vitrerie.

VIII. J'ai vendu à un scieur trois billes de sapin longues de 5^m,4 chacune et mesurant au milieu : la 1^{re}, 0^m84 ; la 2^e, 0^m78, et la 3^e, 0^m72 de diamètre. A fr. 14 le m. cube, combien me revient-il ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : fr. 108.78.

Solution .

$.42 \times .42 \times 3.1416 \times 5.4 = 2.99...$ mètres cubes, mesure de la 1^{re} bille.

$.39 \times .39 \times 3.1416 \times 5.4 = 2.58...$ mètres cubes, mesure de la 2^e bille.

$.36 \times .36 \times 3.1416 \times 5.4 = 2.19...$, soit 2.20 mètres cubes, mesure de la 3^e bille.

$2.99 + 2.58 + 2.20 = 7.77$ mètres cubes, mesure totale des 3 billes.

fr. 14 \times 7.77 = fr. 108.78, somme demandée.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

CORRESPONDANCE.

A M. J. O. Cassegrain, Secrétaire du Comité de Rédaction du *Journal de l'Instruction publique*,

Monsieur,

Comme il s'est glissé un certain nombre de fautes dans l'impression de ma conférence *L'Éducation de famille*, je vous prierai de vouloir bien insérer l'*errata* suivant dans le prochain numéro du journal.

Je suis, etc.,

J. T. DORAIS.

Village St-Jean-Baptiste, 15 avril, 1882.

ERRATA.

Page 102, 2^e col., 4^e alinéa, 7^e ligne : lire *réflexion* au lieu de *réflexion*.

Page 104, 1^{ère} col., 5^e alinéa, 4^e ligne : lire *qui veulent* au lieu de *qui veulent*.

Page 104, 2^e col., 1^{er} alinéa, 4^e ligne : lire *vertueuse* au lieu de *verteuse*.

Page 105, 1^{ère} col., 5^e alinéa, 1^{ère} lig : lire *Il y employa* au lieu de *Il employa*.

Page 105, 1ère col., 5e alinéa, 6e ligne : lire *Ce fut pour me dire* au lieu de *pour me dire*.

Page 105, 1ère col., 6e alinéa, 3e ligne : portant au lieu de *partant*.

Page 107, 1re col., 3e alinéa, 9e ligne : lire *Un religieux servite* au lieu de *Un religieux serviteur*.

Page 107, 2e col. les 3e et 4e aliéas sont extraits de l'ouvrage de Mgr Dupanloup, *De l'Education*.

EXERCICES DE GRAMMAIRE.

Un instituteur de la campagne nous prie de répondre, par l'intermédiaire du *Journal de l'Instruction publique*, au 45e et 46e Exercice du No 3 de la Série de blancs d'exercices de grammaire publiée par MM. Rolland & fils.

Nous nous rendons bien volontiers à la prière de notre correspondant, et nous reproduisons ici les deux exercices dont il nous demande la solution.

I. *Ecrivez 6 phrases ayant le premier verbe au passé indéfini, et renfermant des conjonctions qui demandent le second verbe au présent du subjonctif.*

RÉPONSE — 1o Pierre a battu Paul, quoique ce dernier soit son meilleur ami. (Ils sont encore amis.)

2o Je vous ai écrit il y a quelques jours, afin que vous soyez ici ce soir à l'heure précise.

3o Je vous ai accordé deux heures d'étude, pour que vous puissiez me donner une réponse satisfaisante aux questions que je vais vous poser.

4o Cet homme s'est-il conduit de façon que personne ne puisse aujourd'hui se plaindre de lui ?

5o Cet écolier s'est appliqué avec ardeur, de crainte que, au prochain concours, il ne soit surpassé par quelqu'un de ses condisciples.

6o Charles a terminé cette année son cours classique, bien qu'il ne soit âgé que de quinze ans.

II. *Ecrivez les mêmes phrases de manière que ces mêmes conjonctions exigent le second verbe à l'imparfait du subjonctif.*

RÉPONSE.—1o Pierre a battu Paul, quoique ce dernier fût son meilleur ami. (Ils ne sont plus amis.)

2o Je vous ai écrit il y a quelques

jours, afin que vous fussiez ici hier au soir à l'heure précise.

3o Je vous ai accordé deux heures d'étude, pour que vous puissiez me donner une réponse satisfaisante aux questions que je devais vous poser.

4o Cet homme s'est-il conduit, pendant sa vie, de façon que personne ne pût, à sa mort, se plaindre de lui ?

5o Cet écolier s'est appliqué avec ardeur, de crainte que, au dernier concours, il ne fût surpassé par quelqu'un de ses condisciples.

6o Charles a terminé l'an dernier son cours classique, bien qu'il ne fût âgé que de quinze ans.

Remarque. — L'auteur des questions auxquelles nous venons de répondre fait erreur, suivant nous, lorsqu'il demande des conjonctions qui exigent que le verbe soit à *tel* ou à *tel* temps. Nous pensons que le temps auquel doit s'écrire le verbe dépend, non de la conjonction, mais de l'idée qu'on a en vue, ou de la pensée que renferme la phrase elle-même. La conjonction n'influe nullement sur le temps du verbe : elle régit tout simplement le mode.

J. O. C.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL

SÉANCE DU 9 MARS, 1882.

Présents : M. l'abbé Verreau, président ; M. R. Bellemare, secrétaire ; MM. le juge Papineau, L. W. Marchand, le chevalier Latour, L. N. Dumouchel, U. E. Archambault, J. O. Cassegrain et G. Gervais.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière séance.

M. le président prie les membres d'aviser aux moyens de faire une réception convenable aux savants Américains qui doivent visiter cette province l'été prochain.

Il présente ensuite à l'assemblée les ouvrages et les documents reçus en échange depuis la dernière séance. Ces ouvrages et ces documents sont :

Rapport sur l'agriculture, l'émigration et la colonisation, Québec, 1868 ;—Rapports du Commissaire de l'agriculture et des travaux publics de la province de Québec, 1868, 69, 74, 75, 78, 79 ;—General Reports of the Commission of agriculture and public works of the province of Quebec, 1871,

72, 73, 76 ;—*Rapports du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec*, 1874, 75, 77, 78, 79 ;—*Report of the Commissioner of Crown lands of the province of Quebec*, 1876 ; *Rapports des inspecteurs de prisons, asiles, etc., de la province de Québec*, 1871, 72, 73, 76-77, 79 ;—*Le Rapport annuel des directeurs des pénitenciers du Canada pour l'année 1874-75* ;—*Geological Survey of Canada : Report of progress for 1878-79* ;—*The New-England Historical and Genealogical Register*, No. CXXXVIII, vol. XXXV, avril 1881 ;—*The New-England Historical and Genealogical Register*, No. CXL, 1881, et No. CXLI, 1882 ;—*Rapport du Comité nommé par l'Assemblée Législative de Québec, pour s'enquérir des circonstances relatives au transport des droits du Gouvernement sur la ferme de N.-D. des Anges*, 1879 ; *Rapport au sujet de l'affaire Duncan-Macdonald, etc.*, 1879 ;—*Clauses générales du contrat de louage ou affermage et de la mise en exploitation du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*, 1879 ;—*List of annual or sessional Reports and Returns to be made to the Legislative of the Province of Quebec*, by public officers, etc., 1880 ;—*Return (No. 34) to an address to the Legislative Assembly, 14th June, 1880, to His Hon. the Lieutenant-Governor, etc.* ;—*Return (No. 66) to an address of the Legislative Assembly, 14th June 1880, to His Hon. the Lieutenant-Governor, etc.* ;—*Return to an order of the Legislative Assembly for a Statement of all the loans effected to date (1st March 1878) by the Province of Quebec*, 1879 ;—*Answer to an address of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, 17th June 1879, to His Hon. the Lieutenant-Governor, etc.*, 1879 ;—*Answer to an address of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, 10th July 1879, to His Hon. the Lieutenant-Governor, etc.* ;—*Answer to an address of the Leg. Ass. of the Prov. of Quebec, 11th August 1879, to His Hon. the Lieutenant-Governor, etc.* ;—*Réponse à une adresse de l'Ass. Lég.*, 11 août 1876, demandant à Son Hon. le Lieutenant-Gouverneur, etc., etc. ;—*Réponse à une adresse de l'Ass. Lég.*, 23 juin 1880, à Son Hon. le Lieutenant-Gouverneur, demandant copie, etc ;—*Documents de la Session*, 1 à 28, vol. 9, 1875 ;—*Documents de la Session*, 1 à 30, vol. 10, 1876 ;—*Documents de la Session*, 1 à 105, vol. 13, 1878 ;—*Documents de la Session*, 1 à 68, vol. 14, 1880 ;—*Etat des comptes publics de la province de Québec*, 1868, 69, 70, 71, 74, 75, 76, 78, 80 ;—*Statement of the public accounts of the Province of Quebec*, 1868, 77, 79 ;—*Geological Survey of Canada (Prov. of New-Brunswick)*, 1871-79 ;—*Acts, Resolves and Reports of the General Assembly of the State of Rhode-Island and Providence Plantations*, 1879, 80, 81 ;—*Journaux de l'Assemblée Législative, Québec*, vol. XV, 1881 ;—*Benedict Arnold at Saratoga*, by Isaac N. Arnold ;—*Reminiscences of the Illinois Bar forty years ago*, by Isaac N. Arnold ;—*The Quebec Commercial List*, 1825, 26, 32 ;—*Description Géographique et Topographique de Québec (manuscrit)* ;—*A Dictionary of the Ojchipwe Language, Part II*, by Baraga ;—*Opuscules par M. l'abbé Casgrain* ;—*Trois légendes de mon pays*, par J. C. Taché ;—*Conférences sur l'instruction publique*, par le P. Paquin ; *Tombeau de Champlain*, par le Dr. Dionne ;—*Discours par Et. Parent* ;—*Le Golfe St. Laurent, Provinces maritimes, Gaspésie*, par Faucher de St-Maurice ;—*Le Tomahawk et l'Epée*, par Marmette ;—*Le Défricheur de Trésors*, par DeGaspé ;—*Plaidoyers de MM. Hamel et Lacoste en faveur de l'Université Laval* ;—*Distribution des Prix à l'Ecole Modèle Jacques-Cartier*, 1881 ;—*Régistres de l'état des personnes, etc.*, Conférence par M. l'abbé Tanguay ;—*The Trade Review—Manitoba and the Great North-West*, 1881 ;—*Le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest*, 1881 ;—*Province of Manitoba (a Map of the) together with general directions*, 1882 ;—*Le Grand Occident Canadien*, 1881 ;—*Rapport de la Commission canadienne à l'Exposition de Paris de 1878*, par Keefer ;—*Proceedings of the New-England Historic Genealogical Society*, Jan. 1882 ;—*Quelques remarques sur le Mémoire appuyant la demande d'une Ecole normale dans la ville des Trois-Rivières*, par M. l'abbé Verreau ;—*Réplique au second Mémoire de Mgr l'Evêque de Trois-Rivières*, par M. l'abbé Verreau.

M. le président présente également les ouvrages suivants, qui ont été achetés au nom de la Société : *Nouvelle France*, 3 vols., par Charlevoix ; *Antiquitates Americanæ*.

Il suggère différents moyens d'augmenter la bibliothèque de la Société. Il a déjà écrit à plusieurs députés à la Chambre fédérale, leur demandant d'obtenir pour la Société les documents parlementaires imprimés, et la faveur d'être portée sur la liste de distribution. L'appel précédemment fait aux journaux pour les

échanges a été entendu du *Journal de l'Instruction publique*, du *Pionnier de Sherbrooke*, du *Journal de Québec* ; le *Canadien* a aussi été transmis pendant quelques mois.

Sur la proposition de M. le juge Papi-
neau, M. Boucher de la Bruère est nom-
mé membre actif de la Société.

M. Bellemare suggère que la Société
fasse des échanges avec la *Boston Public
Library*.

M. le président demande à la Société
l'autorisation de faire l'achat de plusieurs
plans et vues topographiques et chrono-
logiques des villes de Québec et de Mont-
réal. Il dit qu'il serait tout à fait oppor-
tun de prier le Gouvernement fédéral de
vouloir bien placer aux lieux convena-
bles des tables de marbre pour rappeler
la date et le site de la fondation de Ville-
Marie.

M. Dumouchel offre à la Société 1^o une
carte des Bermudes, 2^o une lettre de
Marchessault et autres personnes politi-
ques qui ont été exilés sur ces îles, 3^e une
série de billets de banque de 1837.

Sur la proposition de M. Bellemare,
des remerciements sont votés à M. Du-
mouchel.

Il est présenté un *Congé des Colonics* qui
a été offert à la Société par J. D. Ricard,
écrivain, avocat.

Sur la proposition de M. Marchand, des
remerciements sont votés à M. Ricard.

M. le président dit que l'impression
des *Véritables Motifs*, etc., est sur le point
d'être terminée ; il indique quelques do-
cuments qui pourraient être ajoutés au
même cahier, et qui en augmenteraient
l'intérêt. Il fait lecture d'une partie de la
Préface qui doit accompagner ce cahier.

La Société décide de publier, dans son
prochain cahier, le *Journal des Ordres gé-
néraux* de Lévis et de Montcalm pendant
la guerre de 1789.

Et la séance est levée.

Quebec, le 16 Novembre 1708.

Monsieur,

Les vaisseaux qui sont partis cette
année de la Rochelle pour le Canada,
ont mis trois mois et dix jours à faire
leur traversée (a) ; ils avaient mis à la
voile le 8 de Juillet, et ils ne sont arrivés
ici que le 16 d'Octobre dernier. A peine
les avons-nous vus mouillés quelques
jours dans notre Rade, que le bruit s'est
répandu par tout que l'un d'eux devoit
aller aux Isles (b), et l'autre à Plaisance (c) ;
et que l'on ne pourroit écrire que par la
Flûte appelée le Duc de Berri, dont jus-
qu'à aujourd'hui nous n'avons aucune
nouvelle.

Comme le coup de partance est tiré (d),
et que nos deux Navires repassent en
France directement, je vous écris par
l'un d'eux ; c'est une Frégate nommée
l'Africain, commandée par Mr de la Gran-
ge. Le Trident, Bastiment de 120 ton-
neaux l'accompagnera en retournant,
comme il l'a fait en venant, sous la con-
duite du Pilote Chaillot. Il n'est point
revenu à Québec de vaisseau de Roy
cette année.

Peu de jours après le départ des Navi-
res de devant cette Ville l'année dernière,
(1707) une famille entiere établie depuis
plusieurs années dans la Nouvelle Yorck
et à Orange (e), est venue s'habituer à
Montreal, qui est une jolie Ville, éloignée
de Québec de soixante lieues, en remon-
tant le Fleuve S. Laurent.

Le Colonel Marsh, qui deux fois l'année
passée s'opiniâtra : et cela, par ordre de
la Princesse Anne, à vouloir assieger le
Port-Royal d'Acadie, Pays appartenant à
la France, a, selon le bruit qui a couru
ici, esté pendu dans la Nouvelle Angle-
terre, parce qu'il avoit manqué son coup

(a) C'est le trajet par mer, qui se fait d'un Port
à un autre.

(b) Ce qu'on appelle communément les Isles, ce
sont celles qui se trouvent des deux costez du
Tropique du Cancer, allant au Golfe du Mexique.
Les Isles sont à peu près entre le 20 et le 28 de-
gré de latitude Nord.

(c) C'est un Port de mer et une Place forte que
les François possèdent au Sud de la grande Isle
de Terre-neuve.

(d) C'est le coup de canon qui se tire, lorsqu'on
se prepare à mettre à la voile, on n'y doit
mettre cependant que demain 17 Novembre.

(e) Orange est une petite Ville, dans le Gouver-
nement de la Nouvelle Yorck, qui est un Pays con-
tigu à la Nouvelle Angleterre, dans l'Amerique
Septentrionale.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DU CANADA.

Nous commençons aujourd'hui la pu-
blication d'une lettre que l'on peut con-
sidérer comme un résumé des principaux
faits qui se sont passés en Canada pendant
l'année 1708.

après avoir promis jusqu'à deux fois sur peine de la teste, d'enlever le Port-Royal avec son Gouverneur, et de se rendre maistre de toute l'Acadie. Les Anglois ne sont point venus cette année attaquer une troisième fois cette Place, comme ils avoient menacé, de le faire le mois de Septembre dernier. Mr le Marquis de Vaudreuil Gouverneur General de la Nouvelle France, a sçû par un Anglois qu'on leur a pris, qu'ils avoient à la vérité fait quelques levées à cet effet, mais que dans la suite ils avoient abandonné ce dessein.

Mylord Dudley Gouverneur de Baston, Capitale de la Nouvelle Angleterre, a renvoyé quelques François pris au Siege de Port-Royal d'Acadie, et on luy a renvoyé les siens que nous avons fait prisonniers.

Mr d'Aigremont Commissaire General des Troupes du Canada, a par ordre de la Cour fait un voyage considerable du costé des grands Lacs (f). Il a visité Kataracoüy (g), autrement dit le Fort Frontenac, Missilimakinac (h), qui est un établissement celebre, et le Détroit (i); cet Officier doit rendre compte à Mrs les Ministres de tout ce qu'il aura remarqué sur ces trois endroits, et en faire un rapport fidele et sincere.

Il est tombé le 16 Janvier, cette année, deux pieds de neige à Montreal, et six pieds en d'autres endroits. Il a fait froid en ce pays-ci au mois de Juin et même en Aoust.

(f) Ce sont les Lacs Ontario, Erié, des Hurons, des Illinois, et celui qu'on appelle Superieur à cause de son grand éloignement et de son excessive étendue. Ces Lacs sont, ce me semble, entre les 41 ou 42 degrez et le 48 ou 49 de latitude Septentrionale.

(g) Kataracoüi, ou Catarakoüi, comme on dit ici, est le Fort bâti par feu Mr le Comte de Frontenac, c'est le même chose; c'est un Poste avantageux qui est aux François, à la rive droite du Lac Ontario, ou Lac de Frontenac, le premier des grands Lacs que l'on rencontre en remontant le Fleuve S. Laurent. Kataracoüy est à environ 80 lieues de Montreal, à près de 44 degrez et demi de latitude Nord.

(h) Missilimakinac est une Isle et le lieu d'un Fort et d'un Magasin, il est situé entre le Lac Huron ou Machigané, et le Lac des Illinois. Ce Poste paroist estre à la même élévation de Pole que Montreal; c'est-à-dire à 45 degrez et près de 30 minutes de latitude Septentrionale.

(i) Le Détroit est un nouvel établissement qui est éloigné de la Ligne de 42 degrez et demi, entre le Lac Erié, ou du Chat, et le Lac de Sainte Claire. Voyez la description que j'ay faite du Détroit, dans ma lettre de 1706.

Nos Sauvages Abenakis (k) ont levé, en différentes occasions, plusieurs chevelures aux Anglois (l); nous avons deux ou trois Partis actuellement en campagne; le plus considerable est d'environ soixante hommes, tous *Abnakis*. La jeunesse Angloise souffrant impatiemment que nos Sauvages vinsent si souvent inquieter les Habitants de la Nouvelle Angleterre, résolut le Printemps dernier (1708) de faire un Parti elle-même, et de venir fondre sur le Canada; ceux qui se trouverent de bonne volonté donnerent leur nom au Gouverneur de Baston, Mylord Dudley leur accorda le choix de leurs Officiers; mais Peter-Schuyler, autrement et selon la prononciation des Anglois, *Pitre-Sculle*, Commandant ou Major d'Orange, Ville de New-Yorck dont je vous ay déjà parlé, vint apprendre à Mr Dudley que nos Sauvages ne viendroient point infester les Habitations Angloises; c'est que Mr Pierre Schuyler en avoit gagné quelqu'un par des presens, car il est adroit; cette nouvelle porta Mylord Dudley à rompre le dessein des jeunes soldats Anglois; Mr Dudley ne vouloit pas chercher noise. Cela n'a pas empêché nos Iroquois d'aller en maraude sur les costes de la Nouvelle Angleterre et d'en amener des prisonniers.

Le Comte de Cornbury cousin germain de la Princesse Anne de Danemark, est, dit-on, rappelé de son Gouvernement de la New Yorck et de Manhate. On vivoit en paix avec luy. Ce Seigneur a esté connu ci-devant sous le nom de Comte de Clarendon du temps du feu Roy Jacques II. Il est petit fils du Chancelier d'Angleterre Mylord Hyde. Le Comte de Clarendon a esté attaché au parti du Roy Jacques, mais il tourna casaque avec Mylord Churchill, à présent Marlborough, lorsque le Prince d'Orange entra en Angleterre par Torbay, et s'avança avec ses troupes du côté de Londres; Mylord Clarendon et Mylord Churchill commandoient chacun un regiment dans ce temps-là.

(k) Il y en a aussi de ce nom dans la nouvelle Angleterre.

(l) Après que les Sauvages ont tué, soit avec leurs massués, fleches, ou fusils, ils incisent et coupent la peau du front de la teste du mort, luy levant la chevelure et la portent au bout de leurs arcs, ou fusils; lorsqu'ils sont arrivez dans leurs Villages ou cabanes, ils arborent ces chevelures, à l'entrée de leurs cabanes, en maniere de trophées.

Pendant l'hiver de 1707 à 1708 les Anglois d'Orange (n) ont esté fort alarmez, s'imaginant que nous devions les aller assieger. Cette terreur panique leur a fait venir deux mille hommes de Manhatte (o) qu'ils ont nourri l'espace de deux mois.

Nous avons vû en Canada depuis quelques mois beaucoup de fausses Cartes. Les Cartes sont la monnoye ordinaire du pays, ainsi des fausses Cartes, c'est de la fausse monnoye. Il faut vous expliquer ce que c'est que ces Cartes ; il y en a depuis dix sols jusqu'à trente deux livres. Des Cartes à joïer, coupées de certaine longueur et de certaine largeur, marquées dans le blanc, font l'argent courant du pays. La Carte de dix sols a environ deux pouces de long, et près d'un de largeur ; elle est rognée aux quatre coins pour la distinguer d'une autre de même grandeur, ou approchant, mais d'un prix plus haut. Ce n'est que depuis quelques années que l'on a en Canada des Cartes de dix sols. La Carte de vingt sols est un peu plus grande que celle de dix sols, et celle de quarante sols plus que celle de vingt. Celle de quatre francs fait presque la moitié d'une Carte à joïer. La Carte de seize francs est dans toute sa longueur : c'est une Carte entiere, mais le prix et les autres marques qui constituent cette monnoye en son espèce, sont mis en travers, et on oste un peu de la largeur pour la distinguer d'avantage de la Carte de trente-deux livres, qui a la Carte à joïer dans toute sa longueur et dans toute sa largeur, et le prix en est écrit d'un sens contraire à celle de seize livres, c'est-à-dire de haut en bas. Je vais vous apprendre ce qui donne le prix à ces Cartes coupées différemment. Dans la partie supérieure de la Carte sont trois Empreintes ou Representations d'armes faites avec une espèce de poinçon au coin ; les Armes du Roy sont au milieu, à la droite de celles de Sa Majesté se voyent celles de Mr le Gouverneur General ; à gauche est l'Ecu de Mr l'Intendant ; dans le milieu de la Carte est marqué le prix tout au long, et l'année dans la même ligne :

(n) On les appelle icy les *Flamans* d'Orange, à cause qu'autrefois la nouvelle York où ils sont se nommoit auparavant les *nouveaux Pays-bas*. Orange s'appelle aussi Albany.

(o) *Manhatte*, vulgairement *La Menade*, est la principale Ville de la nouvelle ou New-York, et le lieu où reside d'ordinaire le Gouverneur.

par exemple *trente-deux livres*. 1708. au dessous du prix est le nom du Trésorier avec son paraphe. Depuis quelque temps Mr l'Intendant met son nom au dos de chaque Carte. Lorsque j'ay dit que les Cartes estoient la monnoye ordinaire du Canada, je n'ay point pretendu exclure l'or ni l'argent, car on en voit icy ; mais ces metaux sont beaucoup plus rares, et ils nous servent pour payer les marchandises qui nous viennent de France et des autres pays. On ne voit icy aucun liard ; la moindre monnoye sont les sols marquez, dont nos Sauvages sont extrêmement avides, parce qu'ils les comptent plus facilement que les pieces de quatre sols, de dix sols, de vingt sols, les pieces de trente cinq sols, et les écus, où il y a je ne sçay combien de deniers et de sols à reduire, les fractions les embarassent.

(A suivre.)

LECTURE POUR TOUS.

Statistiques diverses.

Métaux précieux.—Le Bureau du Recensement de Washington fait rapport que la production des métaux précieux dans l'Amérique du Nord équivaut à la somme de \$101,558,000 ; en Afrique, \$1,094,000 ; en Australie, 29,018,000 ; en Europe, y compris la Russie d'Asie, \$33,607,000 ; au Japon, \$1,383,000 ; dans l'Amérique du Sud, \$8,532,000.

Les Etats-Unis produisent un tiers de l'or et la moitié de l'argent produits dans tout l'univers.

—*Effectifs des grandes Puissances de l'Europe.*—La Russie peut mobiliser 1,173,649 fantassins et 160,138 cavaliers ;

L'Allemagne, 1,448,339 fantassins et 108,800 cavaliers ;

La France, 1,250,000 fantassins et 54,065 cavaliers ;

L'Angleterre, 509,140 fantassins et 20,282 cavaliers ;

L'Italie, 550,000 fantassins et 19,480 cavaliers.

Document historique.

M. L. N. Dumouchel, N. P., a en sa possession un vieux document historique qui se rattache à la guerre de 1775. C'est

l'original d'une proclamation autographe du général Arnold adressée aux habitants de la Pointe Lévi, lors de l'invasion de l'armée continentale en 1775.

Le document se lit comme suit :

Quartiers-généraux,
Pointe aux Trembles.

Novembre, 23, 1775.

Messieurs,

Vous êtes par le présent requis d'empêcher toutes espèces de provisions ou de fourrage d'être expédiés de la Pointe Lévi à Québec, ou des secours d'être portés à la garnison, attendu qu'on essaie de renverser les droits et les libertés de l'humanité et de cette colonie en particulier.

BENEDICT ARNOLD

Commandant en Chef de l'Armée Continentale à la Pointe aux Trembles.

Aux dignes habitants de }
la Pointe Lévi. }

A Jos LEMONDE,

Paroisse de St Thomas.

Celui à qui ce papier était adressé était Joseph Lemonde qui faisait partie du commissariat de l'Armée Continentale. C'était lui que le général Arnold avait chargé de communiquer la proclamation en question aux habitants de Lévi. Le papier a été trouvé parfaitement conservé par MM. J. B. Varin et Adolphe Beauvais, notaires, en faisant l'inventaire du petit-fils de Lemonde il y a quelques années à Laprairie. M. Dumouchel, qui est membre de la Société Historique de Montréal, se propose de faire encadrer le vieux document.

Pensées diverses.

Il y a deux mondes, l'un où l'on séjourne peu, et dont on doit sortir pour n'y plus rentrer; l'autre, où l'on doit bientôt entrer pour n'en jamais sortir. La faveur, l'autorité, les amis, la haute réputation, les grands biens servent pour le premier monde; le mépris de toutes ces choses sert pour le second. Il s'agit de choisir!

(LA BRUYÈRE.)

Nous n'avons pas trop de toute notre santé, de toutes nos forces et de tout notre esprit pour penser aux hommes ou au plus petit intérêt: il semble, au contraire, que la bienséance et la coutume exigent de nous que nous ne pensions à

Dieu que dans un état où il ne reste en nous qu'autant de raison qu'il faut pour ne pas dire qu'il n'y en a plus !.....

(LA BRUYÈRE.)

Pourquoi craindre la mort, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre la suite ?

(BUFFON.)

Un tombeau est un monument placé sur les limites des deux mondes.

(BERNARDIN DE ST. PIERRE.)

Voulez-vous combattre efficacement la théorie du socialiste? présentez la doctrine chrétienne.

(MGR J. S. RAYMOND.)

Une constante fidélité dans les petites choses est une grande et héroïque vertu.

(S. BONAVENTURE.)

La réflexion est l'œil de l'âme avec lequel elle découvre la lumière et la vertu

(S. FÉLIX.)

Les âmes des justes sont dans les mains de Dieu, et le tourment de la mort ne les atteindra point. Ils ont semblé mourir aux yeux des insensés; leur sortie du monde a passé pour le comble de l'affliction, et leur séparation d'avec nous pour un anéantissement; mais ils sont en paix.

(SAGESSE, ch. III, v. 1, 2 et 3)

On est quelquefois un sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement.

(LA ROCHEFOUCAULT.)

Lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite.

(EVANGILE.)

Les hommes égaux, par nature, ont un égal droit à la justice de Dieu et à celle des hommes.

(MGR J. S. RAYMOND)

L'âme devient tiède à mesure que l'on flatte son propre corps.

(S. BERNARD.)

Le désappointement marche en souriant derrière l'enthousiasme.

(MME. DE STAEL.)

L'ennui est entré dans le monde par la paresse.

(LA BRUYÈRE.)

Les grandes pensées viennent du cœur.

(VAUVENARGUES.)

Celui-là est vraiment grand qui a une grande charité.

(IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.)

Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre criera lui-même, et il ne sera pas écouté.

(SALOMON.)

Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez lui à boire.

(SALOMON.)

Quiconque n'a pas de caractère n'est pas un homme.

(CHAMFORT.)

Diseur de bons mots, mauvais caractère.

(PASCAL.)

L'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulcre.

**INAUGURATION DE CET ORDRE EN CANADA
PAR MGR FABRE.**

Le 4 avril dernier, à l'évêché de Montréal, M. le major Huguet-Latour, chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand et représentant au Canada du Patriarcat latin de Jérusalem et de l'Ordre Sacré et Militaire du St-Sépulcre, agissant en cette qualité au nom du Patriarche de Jérusalem, a présenté à Sa Grandeur Mgr Fabre, une adresse lui faisant connaître la mission dont l'avait chargé le Patriarche et Grand-Maitre de l'Ordre du St-Sépulcre, et demandant à Sa Grandeur de vouloir bien conférer les diplômes de cette Ordre illustre à MM. Urgel-Eugène Archambault, Officier d'Académie, Principal de l'Académie Commerciale Catholique et de l'Ecole Polytechnique de Montréal; Edward Murphy, négociant, et Ernest Smith, greffier adjoint de l'Assemblée législative.

Après avoir présenté les diplômes aux récipiendaires, Monseigneur les félicita à peu près en ces termes :

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Je vous félicite sur la haute distinction qui vient de vous être conférée.

Je vois avec bonheur que la première condition pour appartenir à l'Ordre Sacré et Militaire du Saint-Sépulcre est la profession et la pratique de la religion catholique jointes à une conduite honorable et irrépréhensible.

Je suis heureux de constater que les Messieurs qui, les premiers, ont été jugés dignes de représenter cet Ordre illustre en Canada sont chacun dans leurs sphères des hommes de bien. Les uns se distinguent dans la pratique des œuvres de charité, comme M. Smith, président du conseil supérieur du Canada, de la société de Saint-Vincent de Paul, et M. Huguet-Latour, secrétaire *perpétuel* du conseil particulier de la même société à Montréal; les autres dans le haut commerce, comme M. Murphy, ou dans l'instruction publique, comme M. Archambault.

Messieurs, comme noblesse oblige, vous continuerez, je n'en ai aucun doute, à faire le bien dans la position où la Divine

Providence vous a placés, et vous serez les quatre colonnes du Saint-Sépulcre en Canada.

**DIPLÔME DE CHEVALIER DE L'ORDRE
SACRÉ ET MILITAIRE DU SAINT-
SÉPULCRE.**

Au nom

de Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape, par la Divine Providence, Vincent Bracco, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Patriarche de Jérusalem, Grand-Maitre du Saint-Sépulcre, etc, etc, etc.

Nous voyons dans les monuments qui retracent leurs hauts faits, que le très glorieux Charlemagne, Empereur, Louis VI, Philippe-le-Sage, Saint-Louis IX, Philippe, Roi d'Espagne, et autres Ducs et Princes animés d'un grand zèle pour la foi catholique et ses plus vaillants défenseurs, ont institué, à diverses époques, de courageux Chevaliers soumis à certaines règles, dans le but de garder et de défendre contre les attaques des infidèles la ville de Jérusalem et le Sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ, ressuscité.

La dignité de ces valeureux soldats brilla surtout avec éclat, alors que, au temps où les Princes Chrétiens faisaient des expéditions contre les infidèles, le célèbre Godefroi de Bouillon, à la tête d'une nombreuse armée de croisés, réunie sous les auspices du Pape Urbain II, remporta, avec le secours de Dieu, la Victoire sur une multitude innombrable d'ennemis; Jérusalem ayant été prise, il en fut solennellement proclamé roi, d'un consentement unanime. Et afin que le tombeau de Notre Divin Sauveur fût dignement gardé, il est rapporté qu'il créa dès lors parmi ses plus nobles compagnons des défenseurs du Saint-Sépulcre, portant des croix rouges sculptées sur un écu à fond d'argent; plus tard le pieux Beaudoin constitua le Patriarche de Jérusalem Grand-Maitre et chef de cet Ordre de chevalerie. Mais, hélas! Jérusalem étant de nouveau tombée entre les mains des infidèles, et son Pasteur, ayant été forcé de prendre le chemin de l'exil avec le drapeau confié à ses soins, la maîtresse des nations redevint veuve de son époux, et l'Ordre du Saint-Sépulcre lui-même sembla menacer ruine, jusqu'à ce que les Papes, depuis Alexandre VI jusqu'à

Benoit XIV, missent tout en œuvre pour en rétablir le souvenir, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers le Saint-Sépulcre; et pour exciter dans leurs cœurs l'amour pour les Saints Lieux, ils renouvelèrent les statuts généraux de l'Ordre, et accordèrent que tant que le Patriarche serait forcé de vivre en dehors de son siège, des Chevaliers du Saint-Sépulcre pourraient être créés et institués par le gardien du Mont Sion et le Custode de la Famille Franciscaine (du Séraphique St François) dans la Terre-Sainte. Mais il fut décrété que, lorsque le Patriarche de Jérusalem serait rétabli sur son siège, ce serait à lui qu'appartiendrait de nouveau, comme dans les temps passés, par concession apostolique, cette institution et création des Chevaliers du Saint-Sépulcre.

Or dans ces derniers temps Notre Très Saint Père le Pape Pie IX, après avoir rétabli cette Eglise Patriarcale dès l'année MDCCCLXVII pour relever de plus en plus la dignité de cet Ordre, et afin que les chrétiens fussent animés d'un saint zèle pour défendre et étendre la Religion Catholique dans la Terre Sainte, et afin que leur dévouement eût une récompense proportionnée à son mérite, par autorité apostolique et par ses lettres apostoliques "*Cum Multa*" données sous forme de Bref, le XXIX janvier MDCCCXLVIII, après avoir renouvelé les Statuts généraux de l'Ordre, constitua qu'il y aurait à l'avenir trois classes de Chevaliers, déterminant pour chacune les insignes et la forme des habits qui devaient être portés par ses membres.

Nous donc qui, quoique indigne, avons été élevé par la grâce de Dieu au gouvernement de cette Eglise Patriarcale, ayant appris de bonne source que vous (nom du Chevalier) Notre bien aimé en Jésus-Christ, étiez digne de considération, tant par la dignité de votre condition que par votre zèle pour la foi catholique et pour votre dévotion envers ces monuments sacrés de Notre Rédemption, et bien méritant de la Sainte Eglise de Dieu pour vos œuvres remarquables de foi et de piété, avons jugé juste de donner à vos mérites et à vos œuvres une récompense aussi digne qu'il est en notre pouvoir de le faire.

En conséquence, au nom et par l'autorité du Siège Apostolique, nous vous éli-

Chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre; nous vous conférons solennellement les insignes de l'Ordre en usage dans votre grade, et par les présentes Lettres nous vous déclarons ainsi nommé, institué et décoré par nous; avec faculté de porter les habits de cette milice ainsi que les insignes de Votre Ordre, c'est-à-dire une croix potencée d'or, émaillée d'une bande couleur de sang, et cantonnée de quatre croisettes semblables, sur un ruban de soie de couleur noire et moirée, sur le côté gauche de la poitrine, avec tous les privilèges, grâces et prérogatives dont jouissent ou jouiront dans l'avenir, les autres Chevaliers du même Ordre.

En foi de quoi, nous avons fait expédier ce diplôme revêtu de notre signature et du grand sceau de la Résurrection de Notre Seigneur, imprimé sur cire blanche.

Donné à Jérusalem, en notre demeure patriarcale, le..... du mois de.....en l'an de N. S. 188

† VINCENT, Patriarche,
Par ordre de l'Excellentissime et
Révérendissime Seigneur,
.....
Secrétaire.

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

PREMIERE PARTIE

AUBE

III

La volée donnée aux écoliers, Patience s'occupa de son modeste repas : Zacharie l'aida de son mieux. Ce dîner prenait pour l'enfant les proportions d'un festin. Quoi ! lui, se verrait devant la table couverte d'une nappe blanche ! Il mangerait dans cette belle assiette à coq rouge et boirait du cidre dans un gobelet d'étain ! Il écoutait chanter la marmite avec une joie infinie, le parfum du lard et du chou blanc aiguillait son appétit. Il suivit Patience dans le fruitier et le vit choisir des reinettes jaunes, ridées, embaumant

comme des fleurs. Labrie immobile devant le foyer surveillait les bouillons de la marmite.

“ A table, petit ! ” s'écria Patience.

L'enfant courut à sa place et s'assit ; mais le maître d'école resta debout, ôta son chapeau, et Zacharie descendit de son siège, se demandant pourquoi le vieillard paraissait si recueilli. Le regard du pauvre ignorant interrogeait, et Patience se contenta de dire .

“ Je prie Dieu de bénir le pain qu'il me donne. ”

Et Zacharie se souvenant d'avoir vu des parents qui passaient pour bien élever leurs enfants, les corriger d'importance quand ils recevaient de leurs mains quelque chose sans dire “ merci ”, trouva qu'il était juste de bénir de même le Père du ciel pour les bienfaits qu'il nous accorde.

Le gai dîner ! le gros appétit ! les bons rires entre ce vieillard laborieux et ce mendiant qui allait devenir un travailleur ! Ah ! si Patience avait été le père de cet enfant ! si ce vagabond était le fils de cet honnête homme !

“ Et pourquoi pas ! se demanda Patience ; il me semble que Dieu me le donne, cet agneau égaré, tondu, sans berger et presque sans bercail. Je l'adopte ! Je le fais mien ! Et je trouverai le moyen de m'occuper de lui ; qui sait même si de braves gens ne m'y aideront pas ! Ce serait grand dommage que les bêtes malfaisantes s'entendissent seules entre elles pour se soutenir et s'aider ! ”

Après le dîner on retourna dans le courtil ; les abeilles dormaient, le soleil se couchait, Patience serra ses outils, donna la provende à ses chèvres, fit rentrer les poules, puis il dit à Zacharie :

“ J'ai ta promesse, tu travailleras. ”

— Demain ! ” répondit l'enfant.

Lorsque Zacharie rentra chez lui, il ne s'aperçut ni de la méchante humeur de Tiphaine ni du redoublement de malice de Colette. Il se coucha, en songeant qu'au matin il cueillerait un bouquet de violettes gros comme le bouquet de gui du cabaret où son père portait ses deux sous.

Avant le soleil Zacharie fut levé. Les nids aux violettes il les connaissait : sa récolte fut superbe. Il partit au pas de course pour Josselin et présenta ses bouquets aux fenêtres des gens qui lui faisaient habituellement l'aumône. Il ne les

proposait pas, ne les vendait pas, il les plaçait sur le rebord de la croisée et il attendait. Le chiffre de sa recette dépassa ses espérances. Au retour il prépara une cachette dans le creux d'un saule et y enfouit la part qu'il se réservait. Le lendemain il recommença avec le même succès ; pendant quinze jours les violettes et les primevères le firent vivre, il s'étonnait du bonheur que l'on goûte à compter de l'argent honnêtement gagné et pensait :

“ Il ne tinte pas comme l'autre ! ”

Mais tout passe et se fane, les violettes se flétrirent, les pétales bleus, rouges et blancs firent place à des gousses remplies de graines, et l'enfant se demanda s'il ne faudrait pas recommencer à mendier.

Il prit son argent dans le saule creux et courut chez Patience. Zacharie ne savait pas compter, mais sa poche lui paraissait si lourde qu'il devait avoir une grosse somme : quarante sous peut-être ! qui sait, même ? la valeur d'un écu d'argent !

Patience, qui vit son protégé demi-content, demi-boudeur, apprit vite le motif de joie et le sujet de crainte.

Zacharie vida sa poche dans un sabot à demi-creusé.

“ Voici d'abord vos deux sous, monsieur Patience, dont je vous remercie bien. ”

— Je les prends, répondit le bonhomme, car il faut s'habituer de bonne heure à payer ses dettes.

— Et le reste, combien cela fait-il ?

— Cinquante-cinq sous, c'est beau !

— Oui, monsieur Patience, mais le bon Dieu a défleuré les violettes.

— Oublies-tu qu'il mûrit les fraises des bois ?

— Je n'y songeais pas.

— C'est à découvrir tout ce qui peut réaliser un profit que tu devras t'appliquer, mon enfant ; les salades poussent dans les champs de blé ; le gouvernement paye pour l'échenillage, pour les hannetons ; je ne te conseillerai pas d'essayer la chasse aux vipères, il te faudrait avant prendre des conseils de la mère Limace ! Plus tard tu glaneras ; les châtaignes des bois sont à qui les ramasse, les noisettes à qui les cueille ! Prend pour toi ce qui appartient aux oiseaux ; ils ne sèment pas, et cependant la première récolte est pour eux. ”

Les bois étaient feuillus, c'était une joie d'y courir au matin. Zacharie faisait lever des lièvres, voyait trotter les lapins, regardait les écureuils agiles comme les oiseaux, et trouvait des fraises sous chaque feuille de fraisier. Avec du jonc un enfant fait vite un panier, pourvu qu'il rencontre un camarade de son âge. Tous deux prennent trois brins bien longs et les tiennent dans leur bouche en riant ensemble de leur drôle de mine ; le plus habile les joint un à un sur les trois brins, leur donne un mouvement de torsion rapide et en place les extrémités dans les mains de son compagnon ; quand le panier se trouve assez grand, on lie les joncs aux deux bouts, on tresse l'anse, et le petit panier vert, dont la forme rappelle un peu celle des cloyères d'huîtres, sert à une foule de menus usages. Il est charmant, il sent bon ! Le lendemain on le jette, c'est une paille flétrie. Mais les paniers de jonc vert remplis de fraises rouges étaient si jolis à voir que Zacharie les vendit vite et mieux que ses fleurs. De nouveau le tronc du saule s'emplit de monnaie, quand les fraisiers montèrent et la récolte cessa. Malgré cette parole de Patience que les champs donnent toujours à qui sait trouver, Zacharie revint un jour de Josselin fort attristé. Pour la première fois la course lui parut longue, il s'assit sur un talus et songea : les hannetons étaient partis, ni les corniers ni les noisetiers ne mûrissaient leurs fruits. L'enfant pensa bien à prendre des oiseaux à la glu et à les vendre, mais cela lui parut cruel, et il renonça vite à ce moyen de gagner de l'argent.

Comme il se creusait la tête pour trouver une idée que sans doute Patience avait toute prête, Zacharie vit venir une troupe de gens ne ressemblant en rien aux habitants du pays. Les hommes avaient la peau basanée, les yeux enfoncés sous l'orbite, les cheveux crépus. Ils se drapaient dans des haillons sombres, et tenaient leur large chapeau baissé sur leur front. Les femmes couraient jambes nues sur la route. Leurs jupes effrangées étaient de couleurs vives, des bijoux reluisaient dans leurs tresses noires. L'une gardait une guitare en sautoir, l'autre guidait un âne rétif chargé de casseroles, de bassins de cuivre, de chaudrons et de vases d'étain ; la troisième soutenait sur son dos un échafaudage fantastique de paniers et de corbeilles

d'osier. Les vieilles se traînaient, portant leurs besaces gonflées de choses inconnuës, et tirant après elles des enfants aux yeux sauvages. Cette caravane entonnait parfois une phrase musicale, plus gutturale qu'harmonieuse, mais ne manquant pas de charme bizarre.

Ces gens venaient de la ville et se dirigeaient vers la campagne. Arrivés au carrefour de la Croix, ils hésitèrent sur la route à suivre. Alors une des jeunes femmes, avisant Zacharie, lui demanda :

— Petit, quel est le plus proche village ?

— La Gréée.

— En sommes-nous loin ?

— Guère.

— Drôle de façon de compter les lieues de pays... Si tu veux nous y mener, et par la même occasion me porter la moitié de mes corbeilles, je te donnerai...

— Trois sous, dit résolument Zacharie.

— Soit ! trois sous... tends le dos, là ne laisse rien tomber."

L'enfant mena les Bohémiens jusqu'à l'entrée du village et leur dit : "Voilà." Il tendit la main, reçut son argent et il allait s'éloigner, quand la fille dont il avait porté les paniers ajouta :

— Il y a de l'osier, dans le pays ?

— Et du beau !

— Nous en avons besoin pour tresser des corbeilles... Demain si tu le peux, tu nous mèneras dans l'oseraie... ce sera... ?

— Trois sous ! acheva Zacharie.

— Il paraît que c'est ton prix... Eh bien ! nous nous installons ici pour ce soir, demain tu nous trouveras au même endroit.

— Puis-je encore vous aider ? "

Zacharie s'empressa de ranger les piles de corbeilles ; il alla demander du feu dans la ferme voisine, arracha de l'herbe pour le vieux cheval et pour l'âne, creusa des trous pour y enfoncer les piquets de la tente. L'aspect, le langage, les chansons de ces gens piquaient sa curiosité et l'attiraient. Il se promettait un plaisir infini à les voir raccommoder, étamer les vases de cuivre et confectionner des paniers.

À l'heure indiquée il attendait dans la lande que les filles de Bohême sortissent de la tente, les hommes avaient dormi dehors enroulés dans leurs couvertures.

Trois chansons s'échappèrent de trois bouches rieuses et les voyageurs parurent. Zacharie marchait lestement. Les

femmes l'interrogeaient en chemin sur le pays, les habitants du village, leur fortune. On arriva dans l'oseraie avant que l'enfant eût fini de donner ses renseignements.

Les Bohémiennes coupèrent l'osier, puis en enlevèrent l'écorce et formèrent de blancs et souples fagots. Zacharie ne leur refusa pas son concours pour les emporter, et le lendemain, sans y être invité, il courut rejoindre les nomades. Les bêtes paissaient l'ajonc dur; les hommes faisaient fondre l'étain dans un angle du champ et réparaient la batterie de cuisine des bourgeois et les vases de lait des fermières. Les trois filles, assises l'une près de l'autre, tressaient des paniers avec une rapidité, une grâce dont s'émerveillait Zacharie.

« Si j'en pouvais faire autant, se dit-il, je ne m'inquièterais pas de savoir si les bois n'ont ni fraises ni violettes. »

Longtemps il hésita avant de formuler une demande téméraire; à la fin le désir d'apprendre l'emporta sur sa timidité.

Il fouilla dans sa poche, en tira les trois sous reçus la veille et les tendit à la plus jeune des Zingarelles en lui disant :

« Les voulez-vous pour m'apprendre à tresser des corbeilles ? »

La Gitane se mit à rire :
« Garde-les ! dit-elle, ce qui est donné est donné ; assieds-toi et fends cet osier en deux ; c'est le commencement de ton apprentissage. »

Zacharie fendit si consciencieusement le paquet d'osier que la jeune fille lui dit, quand il se leva pour partir :

« Reviens demain ! »
Il n'y manqua pas. Afin de s'éviter un châtimeut à la maison paternelle, Zacharie prit dans la cachette du saule ce qu'il était obligé de fournir au tisserand, croyant qu'il réalisait un placement magnifique en sacrifiant quelques sous pour apprendre un état.

Au bout de quatre jours d'application, d'essais, de zèle, le petit garçon confectonna une corbeille si fine, si jolie, que les Bohémiens lui adressèrent des compliments.

« Est-ce que vous savez faire des ruches ? demanda-t-il.

— Et de belles ! tu es intelligent comme un singe ; tu arriveras à quelque chose toi..... faire des ruches ? c'est une idée..... On élève des abeilles, ici ?

— Oui, répondit Zacharie, et je vous

indiquerai les fermes où vous pourrez vendre des paniers pour les nouveaux essaims ; moi, je veux donner le mien. »

Zacharie fit une ruche belle comme un palais d'avesettes et resta debout extasié devant le chef-d'œuvre sorti de ses mains. Puis, comme sur le toit d'une maison nouvelle, il attacha un bouquet à la ruche, et tout courant, sans dire bonsoir aux Gitanes, il arriva chez le bonhomme Patience.

« Que tiens-tu là, petit ? demanda le vieillard sur ma foi, c'est une maison pour un essaim et une belle et parfaite ! Qui t'en a fait cadeau ?

— Cadeau ! je l'ai tressée et garnie de paille moi-même ; je vous l'apporte, et j'espère que vous ne la refuserez pas.

— Je n'ai garde ! répliqua Patience avec attendrissement, et le souvenir du peu que j'ai fait pour toi ne vaut sans doute point la reconnaissance que tu en gardes..... Je ne t'en blâmerai point pourtant : les bonnes pensées dans les âmes se ressèment d'elles-mêmes et donnent des moissons de bonnes œuvres. Mais si tu tresses des rûchers, apporte-m'en un autre, et je te ferai à mon tour cadeau d'un essaim. »

Ce fut encore une bonne soirée pour Zacharie ; il se promena avec Patience dans la campagne. Les prés et les champs étaient tout verts. L'enfant le remarqua, et le vieux magister lui dit :

« Te souviens-tu comment le grain a été préservé dans le sillon ?

— Par la neige !
— Et toi aussi, au milieu de tes souffrances, tu as conservé dans ton cœur le germe d'une parole salutaire, et ton âme a fait comme ce champ ; la moisson est préparée, que le vent souffle des quatre coins du ciel et la mûrisse ! »

Quinze jours se passèrent ; au bout de ce temps Zacharie passé maître vannier, ne recevait plus de leçons. Peu à peu, trouvant les Bohémiennes compatissantes et gaies, Zacharie dépeignit l'intérieur des Pierriers et leur raconta ses misères.

Un soir la plus jeune lui dit :

« Nous partons après-demain ; les hommes ne trouvent plus d'étamages, et nous avons achevé plus de corbeilles que nous n'en vendrons dans le département. Ton père te hait, ta mère te bat, quitte-les ; tu sais un métier, et si la mendicité te fait peur et honte, te voilà certain de ne pas être obligé d'y recourir. Nous menons

une vie gaie ! Nous voyageons toute l'année, faisant autant de musique que de chemin ! Suis-nous, tu ne le regretteras jamais !

— Je consulterai Patience, ” répondit Zacharie. En effet, l'enfant demanda l'avis du maître d'école.

“ Je le sais, répondit Patience, tu supports beaucoup de misères ; mais, si peu hospitaliers que te soient les Pierriers, restes-y jusqu'à ce qu'un évènement que nous ne pouvons prévoir te donne la facilité d'en sortir avec le travail. Les Bohémiens s'attachent toujours de mendicité, de vagabondage. Ces hommes que tu as vus étamer des bassins dépouillent souvent un pays de ses vases de cuivre ; faux maquignons, filous émérites, ils s'approprient sans remords le bien d'autrui. Ils t'apprendraient le mal. Non ! non ! reste ici ! Dur est ton licou, amère est ta vie ; mais sur les chemins où les Bohémiens passent, laissant le souvenir d'un vol et d'un méfait, on voit souvent paraître les gendarmes. Ils meurent ivres sur la grande route ou pourrissent dans quelque prison. La liberté dont ils prétendent jouir est une fausse liberté ! ce n'est pas celle-là que je veux pour toi ! et puis... ”

Le bonhomme s'arrêta.

“ Et puis, continua Zacharie, dites-moi, père Patience, que cela vous affligerait de ne plus voir jamais votre petit Zacharie, et vous êtes bien sûr qu'il ne s'éloignera jamais de la Grée. ”

— Eh bien ! oui, pour cela encore ajouta Patience.

— Et il vous promet, pour vous, entendez-vous, pour vous seul, de travailler et de devenir un honnête homme !

— Non, fit Patience en tournant vers lui le visage ému de l'enfant, pas pour l'amour de moi, pour l'amour de Celui qui fait pousser le blé vert. ”

IV

SEMEURS D'IVRAIE.

Jean Loup traitait à Josselin une affaire de tissage ; la Tiphaine pelotonnait négligemment du fil près de la porte des Pierriers. Les paysans qui passaient sur la route ne faisaient pas mine de la voir ou jetaient de son côté un méprisant coup d'œil. Enfin à travers la lande une créature à la marche inégale, traînante, se

montra de loin. La Limace cueillait des herbes pour de mystérieux breuvages. Elle approcha lentement des Pierriers, et ses yeux verts lancèrent un regard plein de mépris et de haine ; puis un sourire plus méchant encore que son regard entr'ouvrit ses lèvres minces, et, boitillant, secouant son torse difforme sur ses jambes mal appareillées, la Limace rejoignit Tiphaine ; ces deux femmes pouvaient se comprendre, tant le vice et la misère les avaient lentement dégradées. La Limace était devenue vicieuse parce qu'elle se savait horrible. Intelligente, elle détournait son esprit de la droite voie, et le dévia comme sa taille. La Limace savait lire, écrire, compter ; on affirmait que, durant une absence de trois ans remarquée de tous, mais dont nul n'avait mérité, la Limace avait acquis dans une grande ville des connaissances pratiques, grâce auxquelles on lui délivra un brevet d'herboriste.

Elle se trouva obligée de produire cette pièce officielle, lors d'un procès que lui intenta un médecin de Josselin, l'accusant d'avoir guéri un malade qu'il n'avait pu soulager. Mais, loin de se glorifier de ce diplôme de capacité légale, la Limace s'en cacha comme d'une concession faite à des exigences sociales et hiérarchiques qui lui répugnaient. Elle préférât passer pour sorcière plutôt que pour une modeste et habile femme connaissant les plantes par leurs noms et sachant les administrer avec l'intuition d'un docteur. Elle affectait de faire de sa cahute un antre redoutable. Les murs extérieurs disparaissaient sous la tenture noire des chauves-souris clouées par les ailes sur les quatre côtés de la maison. En guise de frange tombaient du toit des vipères mortes pendues par le cou et dont les soirs d'hiver, les peaux desséchées s'entre-choquaient avec un bruit sec. L'extérieur de la chaumière répondait à l'intérieur. Sur une tablette deux têtes de mort, sacrilègement dérobées dans l'ossuaire d'un village voisin, regardaient de leurs orbites béantes les clients de la maîtresse du lieu. Séparé de la chambre par une claire-voie, un grand bouc noir avançait sa tête cornue, et trois pies en livrée de deuil sautillaient sur la table toujours couverte à leur intention de grains de millet.

Dans un angle était accroché le tamis de soie que l'on fait tourner pour décou-

vrir les voleurs. Des assiettes ébréchées pleines de marc de café, des lingots de plomb servant à la divination, des livres illustrés de diaboliques images, un paquet de tarots composaient l'attirail de cette sibylle du village. Une armoire vitrée et fermée à clef renfermait des fioles, des poudres, des herbes dont les étiquettes écrites en langue inconnue pétrifiaient de terreux ceux qui les venaient demander.

La Limace ne manquait pas de clients. Pour dissimuler son double commerce, elle adjoignait à ses pratiques médicales et divinatoires un trafic varié, impur dans sa source, profitable par ses gains. La Limace prêtait à usure et achetait sous main tout ce qu'on lui voulait vendre. Le tarif de l'intérêt demeurait un secret entre l'ignoble créature et le paysan malheureux ; la transaction d'un marché conclu entre une fermière et la Limace restait également mystérieuse. Mainte femme, gênée par son mari dans son amour du luxe et du gaspillage, dérobaît à son ménage du fil, du beurre, des œufs, les cédaît à la Limace pour une somme au-dessous de leur valeur et prenait en échange des mouchoirs de soie ramagés, des rubans de velours, une coiffe de dentelle. Plus d'une fois un garçon porta la nuit un sac de grain volé dans la grange paternelle à la mégère de la Lande-Maudite, afin d'en avoir des sous pour boire à la prochaine assemblée. Les jeunes filles venaient lui tendre leur main laborieuse, afin qu'elle leur prît du bonheur ; les amoureux la suppliaient de tremper leur bague d'argent dans des philtres ; les laboureurs la consultaient pour leurs bestiaux. Cependant, malgré ses vices, ses crimes peut-être, la Limace avait eu l'art de passer pour lever les sorts, et non pour les jeter.

Ses calomnies, habilement répandues, laissaient la renommée de meneur de loups, de sorcier dangereux, à un homme bizarre, connu dans le pays sous le nom de l'Homme à la Peau-de-Bique. Il paraissait très frileux : en été comme en hiver il portait sa houppelaine doublée de peau de chèvre, et ce vêtement l'avait tout de suite désigné aux habitants du pays. La Limace et lui étaient ennemis d'instinct : l'homme ne semblait guère s'en soucier, et le peu de peine qu'il prit pour repousser les attaques de la Limace confirma ses accusations.

La vieille femme connaissait Tiphaine. De temps en temps elle lui achetait du fil à vil prix. Quoique le chanvre et le lin remis à Jean Loup fussent pesés par les paysans, ceux-ci comptaient sur un déchet ; de plus le fil était donné bien sec au tisserand ; souvent il était resté sur l'armoire une ou deux années avant que la fermière se décidât à le faire tisser. La pièce de toile finie, Tiphaine trouvait toujours une raison pour expliquer une différence dans l'aunage attendu : tantôt c'était pour avoir étendu la toile dans un pré afin de la blanchir que le tissu s'était retiré, tantôt le fil n'avait rien rendu au métier, et puis la toile était très serrée. La vérité est que Tiphaine volait du fil à celui-ci, à celle-là, et le cédaît à la Limace. Ou bien, sur la maigre récolte du champ elle donnait du blé, du seigle, pour avoir une fiole d'eau-de-vie qu'elle buvait après avoir été battue, pour tâcher d'oublier. Tiphaine gardait justement dans l'armoire un écheveau de fil de lin, quand elle vit la Limace se traînant vers les Pierriers tout en moissonnant sa gerbe de plantes mystérieuses.

— Eh ! vous prenez le soleil, dà ! fit la Limace, le Loup est donc sorti de bonne humeur à ce midi ?

— Il est à la ville, répondit Tiphaine.

— Alors nous pouvons causer de nos petites affaires... Je gage que vous avez quelque chose à me proposer... Je prendrai tout ce que vous voudrez, excepté du fil... vous me cédez un écheveau d'une qualité, un autre plus gros ; c'est du lin, puis du chanvre ; personne ne s'y reconnaît, et aucun tisserand n'en veut.

— Vous savez bien, la Limace, que je n'ai pas autre chose !

— Et les champs ?

— Ils nous fournissent cette année des pommes de terre pour nous et des betteraves pour les vaches ; il faut laisser reposer la terre et varier la culture !

— Ah ! pour ça, elle change assez d'aspect, faut le dire ! Du vivant de votre père on y voyait le seigle à grandes barbes, le froment rond et doré, le blé noir ; maintenant l'ajonc à fleurs jaunes, la bruyère avec ses épillets de fleurs roses et la fougère à dentelle verte ont tout envahi. Ce qui vous rapporte le plus maintenant aux Pierriers, c'est le champ de digitales que vous avez laissé se ressemer tout seul, et

les belladones du buisson ; tout poison ici ! Et encore, c'est moi qui les achète.

— Eh bien ! dit Tiphaine, pour la dernière fois, prenez ce fil.

— Chaque écheveau ne donne pas deux aunes de toile ! et puis il faut courir à Josselin pour le faire tisser... Si je m'accorde de celui-ci, je mettrai dans l'armoire la toile qu'il donnera et je la garderai pour mon suaire... voilà dix sous !

— Dix sous pour cet écheveau fin, blanc et filé par la Janvier ! vous n'y songez pas, la mère !

— Eh ! portez votre clientèle ailleurs, vous savez que je vous laisse libre..... si vous le voulez au surplus, je traiterai cette affaire avec votre mari en même temps que l'autre...

— L'autre ? celle de l'argent ?..... Nous n'aurons rien à vous remettre cette année, la Limace, les temps sont mauvais.

— Oui, les pommes ont manqué, le cidre est cher.

— Ce n'est pas moi qui le boie, dit Tiphaine avec une sourde rage.

— Et votre domaine le paye ! et la ruine vous dévore comme une lèpre !... Mais cela changera ; les enfants grandissent.....”

Tiphaine haussa les épaules.

“Quand les filles étaient toutes petites, on leur donnait davantage..... l'enfant inspire pitié, quand même..... On appelle Colette et Barbe coureuses et faînées..... On leur offre du travail ! Une façon pour les mauvais cœurs de refuser l'aumône..

— Mais Zacharie gagne de l'argent ?

— Celui-là, il rapporte deux sous par jour, comme autrefois.....

— Mais il en doit recevoir bien davantage..... Son état de vannier est bon..... il ne craint pas la concurrence dans le pays.....

— Zacharie, un état..... vannier !... Je ne comprends pas, dit Tiphaine.

— Ah ! dame ! il n'a pas intérêt à vous conter ses petites affaires et à vous régaler de ses profits..... Vous ne sortez guère de votre bouge..... au matin, la marmaille chassée du logis, vous restez à goniser de sottises pour vous distraire... Barbe court à dia, Colette court à hue, et Zacharie marche du côté où souffle le bon vent. Il n'est point bête, votre gars, mais il a trouvé plus finaud que lui..... Le père Patience, qui bourre la cervelle

des enfants de la paroisse d'épellations et de catéchisme, a vite enseigné l'état de vannier à Zacharie. Ici l'osier est à qui le prend : Zacharie fait des paniers et Patience s'est arrangé avec un marchand de Josselin, qui, toutes les semaines, prend le travail de votre petit en échange de sommes rondes. Car les corbeilles, les ruches, les vans à avoine, les corbeilles à pain, Zacharie réussit tout cela comme un homme..... Patience nourrit Zacharie, lui remet les deux sous que vous exigez, et le maître d'école s'enrichit du gain de votre enfant.

— Si j'étais sûre de cela ! s'écria Tiphaine.

— Que cet écheveau de fil devienne une corde pour m'étrangler si j'ai menti ! répondit la Limace avec un rire de chouette.

— Le voleur ! le misérable ! Vive de la sueur du paysan ! dérober l'argent du pauvre ! Exploiter un enfant !

— C'est indigne, reprit la Limace : vous l'exploitez, vous, mais c'est votre droit ! Vous le faites marcher pieds nus, en guenilles, pour exciter la compassion, au besoin vous lui donneriez la lèpre si cela pouvait grossir vos profits, mais c'est votre affaire ! un enfant chez les misérables est un revenu comme un autre ! Mais Patience, ce sournois de Patience qui m'a fait avoir castille avec le garde champêtre, parce que je glanais près des javelles de la Hulotte ; ce maître d'école qui menaçait de me dénoncer parce que l'enfant de la Lisandre était mort, comme si cela me regardait... Ah ! jure qu'il faudrait n'avoir pas de sang dans les veines pour le laisser s'engraisser comme une sangsue des bénéfiques de Zacharie.

— Ah ! fit Tiphaine livide de rage, ce petit malheureux m'apportait deux sous comme une charité, pendant que le magister entassait l'argent dans son armoire. Nous verrons si cela durera ! Jean Loup n'est pas manchot, vous le savez ! Sitôt qu'il rentrera, je l'enverrai chez le bonhomme Patience, ce trahisseur des familles, ce misérable marchand d'alphabets et d'exemples d'écriture... Oh quelle danse recevra Zacharie ! S'il en est quitte pour un bras cassé, ce ne sera pas trop.

— Hé ! hé ! modérons-nous en toutes choses voisine, même dans l'éducation à coup de trique, il y a des gens qui se mêlent de ça !

— Rousselot ! un méchant diable d'in-

valide, celui-là ! si la balle qui lui cassa la jambe l'avait atteint à la tête, le village n'y aurait pas perdu !

— Bah ! j'ai remarqué qu'un garde champêtre vaut toujours un garde champêtre ; tous ont un sabre au côté et du papier dans leur poche ! C'est égal ! à votre place je dénoncerais Patience... dame ! ceci me regarde un peu ! Si Jean Loup gagnait de l'argent, si ses enfants lui en donnaient, mes intérêts me seraient peut-être payés ! Je garde votre fils, voilà vos dix sous..... Sans adieu, la Tiphaine, je viens de vous rendre un fameux service ! ”

— La Limace s'éloigna contente, sa bave avait fait blessures. Un moment après Jean Loup parut. Il portait un lourd fardeau et marchait en titubant moins de fatigue que d'ivresse. Une partie de la façon de la toile ayant été payée il venait de la boire au cabaret.

Tiphaine bondit vers le tisserand le débarrassa du paquet, puis le regardant fixement et le secouant par les poignets. “ C'est pas tout ça, fit-elle, demain tu cuveras ton vin à l'aïse, aujourd'hui cours chez Patience, il nous a trahis et volés !

— Volés, répéta Jean avec un rire incrédule et hébété, volés ! nous n'avons plus rien !

— Mais il nous a pris notre enfant.....

— Qu'est-ce que ça fait ! nous en avons trop d'enfants.....

— Brute, plus brute que les bêtes mêmes ! hurla Tiphaine, je et dis que Patience garde chez lui Zacharie et le fait travailler à son compte.... Zacharie gagne de l'argent, beaucoup d'argent. ”

L'œil de l'ivrogne étincela sous sa paupière flasque.

“ De l'argent ! donne-le, j'ai encore soif ! ”

Tiphaine eut grand'peine à faire comprendre à Jean Loup les révélations de la Limace, mais quand le misérable tisserand eut fait entrer dans son cerveau noyé de cidre et d'eau-de-vie que son enfant travaillait régulièrement et qu'il exerçait un état lucratif, sa colère ne connut plus de bornes. Elle eut pour premier effet de lui faire donner deux coups terribles à sa femme, qu'il accusa de ne pas surveiller ses enfants ; puis, dégradé subitement et ne conservant de son ivresse que l'excitation nerveuse et la rage féroce, Jean Loup courut chez le maître d'école.

Il était vrai que, depuis le passage des Bohémiens dans ce pays, l'enfant façonnait l'osier avec zèle et profit ; mais les épargnes de Zacharie renfermées dans une tirelire dormaient au fond de l'armoire de son vieil ami. Pour reposer Zacharie de son travail, à l'heure de midi, Patience lui donnait une leçon de lecture, et les progrès de l'élève récompensaient amplement le brave homme des peines qu'il se donnait. La vie de l'enfant se trouvait scindée en deux quarts bien distinctes. Il rentrait aux Pierriers à la nuit, et comme il venait de dîner avec Patience il se couchait, sans partager le repas de la famille. Au jour, et le premier de tous, Zacharie partait ; ni Sabin, nises sœurs ne s'inquiétaient de lui ; il courait chez Patience, ouvrait ses volets, balayait la salle de la classe, essayait les bancs, allumait le feu, faisait bouillir la tasse de lait de Patience, et le vieillard le regardait agir, remuer, ranger, non par paresse, mais en goûtant la joie intime de se dire :

“ J'ai éveillé l'âme d'un enfant, je l'ai dirigée vers le bien, et je la regarde s'épanouir dans la droiture, la reconnaissance et la foi. ”

Jamais Patience ne remerciait Zacharie d'un service rendu, d'une peine épargnée ; il aurait craint de le blesser. Ce vieillard et cet enfant s'aimaient de toute la tendresse de leurs âmes ; l'un n'avait trouvé personne à protéger, à chérir ; l'autre n'avait point rencontré quelqu'un qui voulût de lui et de ses caresses, et, se complaisant tous deux, Zacharie et Patience savaient enfin ce que c'est que de vivre pour autrui, dans autrui.

La leçon de lecture de Zacharie venait de finir ; le maître d'école polissait un sabot, et le petit vannier achevait l'anse d'un panier, quand une voix impérieuse appela Patience dans l'intérieur du logis. Avant que le vieillard eût posé son sabot et ouvert la porte, Jean Loup, hideux, menaçant, tenant à la main sa trique de cormier, parut dans le courtil.

Zacharie poussa un cri d'effroi.

“ Ne crains rien, mon enfant ! lui dit doucement le maître d'école.

— Ainsi, s'écria le tisserand, c'était bien la vérité..... vous arrachez mon enfant à la famille, vous le faites travailler comme un forçat et vous vous gobegez avec son argent ! Vous êtes un voleur et un misérable ! Je pourrais vous dénoncer et vous faire conduire aux galères,

brigand ! Nous mourons de faim aux Pierriers, et ce lâche enfant gagne des cent sous par semaine ! Et vous l'encouragez dans son ingratitude, son inconduite ! Vous la lui avez conseillée, vous en vivez, coquin ! ”

Jean Loup leva son bâton sur Patience.

Ce fut le garde champêtre qui le lui arracha des mains.

Rousselot se promenait ou plutôt inspectait le pays, tout en causant avec l'Homme à la Peau-de-Bique, quand les vociférations et les injures du tisserand parvinrent à ses oreilles. Patience était si bon, si doux, qu'une scène violente dans sa maison semblait chose improbable, impossible ; il s'agissait de le défendre peut-être, et puis Rousselot croyait vaguement reconnaître le hurlement du Loup des Pierriers.

Le tisserand, maintenu par le solide poignet de Rousselot, ne parut nullement intimidé de son intervention

“ Tant mieux ! fit-il, vous seprésentez la loi ! et j'ai besoin de la loi !

— Je ne t'en conseille guère d'en parler ! Par plus tard que ce matin, j'ai dressé un procès-verbal contre Sabin que j'ai trouvé arrachant des choux dans le jardin de Monsieur...

— De Monsieur... ! Un beau monsieur, voire ! c'est une menterie, c'est un coup monté... Vous m'en voulez tous dans le village..... quelques choux, la belle affaire ! Demandez-vous à ce vient-de-je-ne-sais-où dans quel endroit il a volé la graine des choux que l'innocent arrachait en les prenant peut-être pour de mauvaises herbes ?..... Est-ce que la parole d'un étranger a plus de poids que la mienne ?..

...On sait mon nom à moi : Jean Loup ! Et mon état : tisserand ! Mais lui ? Il s'appelle l'Homme à la Peau-de-Bique, peut-être ! Comme si les familles et les prêtres vous donnaient de ces noms-là ! Et que fait-il dans sa maison dont les chrétiens s'éloignent ? Il élève des bêtes que l'on ne vit jamais dans le pays... Il jette des sorts à de braves paysans, donne la clavelée aux moutons, l'enflure aux vaches, la pépie aux poules et la morve aux chevaux ! Il a le mauvais œil et le foie blanc ! Il vous aura payé pour dire que Sabin volait des choux, et vous l'écrivez sur le papier du gouvernement pour des pipes de tabac et des verres de schnik !

— Silence, misérable ! cria l'ancien militaire ; tu ne sais pas assez ce que c'est que l'honneur pour y croire ; tant pis pour toi ! J'ai fait mon devoir ! cela me suffit. Que viens-tu faire dans cette maison ? Que signifient cette scène et cette violence ?...

— Cet homme m'a volé ! dit Jean Loup en désignant Patience.

— Formule ta plainte, canaille, explique, détaille, ajouta l'Homme à la Peau-de-Bique, vivement irrité de voir traiter de la sorte par l'ignoble tisserand un homme jouissant de l'estime de tout le village.

Jean Loup raconta comment, sa femme ayant appris la vérité de la Limace, il avait voulu s'en assurer, et venait de prendre Zacharie en flagrant délit.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Les Merveilles de Lourdes, par Monseigneur de Ségur, 1 vol. in-18, prix 25c. Paris, Tolra, libraire-éditeur; Montréal J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, 12 et 14 rue St. Vincent.

Récit détaillé, à la portée de tous, des prodiges magnifiques qui, depuis 1858 jusqu'en 1871, ont manifesté à la grotte de Lourdes les miséricordes de la très-sainte et immaculée Vierge Marie. Rien que des faits, et des faits tellement authentiques que pas un n'a été contesté, ni directement, ni indirectement.

Extrait de la lettre de Mgr de Tarbes à l'auteur. “ Nous n'hésitons pas à approuver et à recommander ce livre. Cette lecture, pleine de vie, de charmes et d'intérêt, peut faire le plus grand bien, même après l'œuvre si admirable de M. H. Lasserre.”

Mois de Marie, par Mgr de Ségur, 1 vol. in-18, prix 25 c. Paris, Tolra libraire-éditeur; Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, 12 et 14 rue St. Vincent.

Bien que ce Mois de Marie soit dédié aux enfants, on se tromperait fort si l'on croyait qu'il ne peut pas être lu avec fruit par de grandes personnes. C'est un livre sérieux et qui ne ressemble en rien à ce que produit habituellement la littérature des *Mois de Marie*. Un choix nombreux de récits, de miracles, de traits touchants, ajoute un grand charme à la lecture de cet excellent volume.

Les Merveilles de Sainte-Anne d'Auray, par Mgr de Ségur, 1 vol. in-18, prix 12 c. Paris, Tolra, libraire-éditeur ; Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, 12 et 14 rue St. Vincent.

“ Que je serais heureux si la lecture de ces pages, si le récit incontestable de tant de faveurs et de miracles opérés par sa piété et sa puissance pouvaient attirer à *SAINTE-ANNE* et à son sanctuaire d'autres fidèles que les Bretons et les initier à ce culte, à cet amour de *SAINTE-ANNE* si cher au cœur de la *SAINTE VIERGE IMMACULÉE*, et si fécond en grâces, en faveurs surnaturelles et en bénédictions de tout genre ! ”
—(Extrait de la préface)

Le Sacré Cœur de Jésus, par Mgr de Ségur, 1 vol, in-18, prix 20 c. Paris, Tolra, libraire-éditeur ; Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, 12 et 14 rue St. Vincent.

Le but de ce petit opuscule est de populariser la connaissance et par conséquent l'amour et le culte du Très-Adorable et Très-Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Si j'ai le bonheur d'atteindre mon but, ce petit livre pourra grandement servir à des milliers de saints prêtres, de zèles missionnaires, de religieuses ferventes, de bonnes et pieuses mères de familles qui cherchent par tous les moyens possibles à faire connaître, servir et aimer véritablement autour d'eux le Dieu de leur cœur et le Cœur de leur Dieu.—(Extrait de la Préface.)

Judith et Esther, Mois de Marie au XIXe siècle, par Mgr GAUME, protonotaire apostolique, docteur en théologie, 1 vol. in 12 relié 60 cts. Montréal : J. B. Rolland & fils, libraires-éditeurs, 12 et 14 rue St. Vincent.

Dans ce Mois de Marie, qui sort du cadre ordinaire, on a voulu :

1o Combattre le goût épidémique des lectures frivoles et malsaines, en faisant relire, pendant un mois quelques pages substantielles des saintes Ecritures, disons mieux, en racontant les deux épisodes les plus dramatiques qu'on ait écrits dans aucune langue ; merveilleuse histoire dont plusieurs, sans doute, connaissent le fond, mais dont le plus grand nombre a oublié ou n'a jamais su les saisissants détails.

2o Elever la dévotion envers la sainte Vierge à la hauteur des besoins du monde actuel, en avertissant les chrétiens d'intéresser la puissante Reine du ciel, non plus seulement à leur sanctification personnelle, mais au salut des nations et au triomphe de l'Eglise, par la conversion des peuples nombreux qui lui ont été donnés en héritage, et qui ne font point encore partie du divin bercail ou qui tendent à s'en éloigner.

3o Soutenir et développer le zèle pour les œuvres si éminemment providentielles de la *Propagation de la Foi*, de la *Sainte-Enfance* et de l'*Œuvre apostolique*.

Mois de Marie des Prédicateurs.

Un cours complet de Sermons, Confé-

rences, Instructions pour tous les jours du mois de Marie, pour toutes les Fêtes, et sur tous les sujets se rapportant à la très-Sainte Vierge, accompagnés de riches matériaux tirés : 1o de l'Ecriture, 2o des Saints Pères, 3o de la Tradition ; 4o de la Liturgie ; 5o des Maximes des Saints ; 6o de la Théologie ; 7o des Recueils anecdotiques ; 8o des *Mariales* oratoires, arctiques et symboliques de toutes les époques.

2 Vol. grand in 8, dont la moitié a 2 colonnes, Prix \$3.00 Paris, Martin Neveu et Audier, Libraires Editeurs ; Montréal, J. B. Rolland & Fils, Libraires Depositaires, 12 et 14 Rue St. Vincent.

Cet ouvrage si bien accueilli et si connu maintenant du clergé est à sa huitième édition. Nous avons cité dans nos précédents prospectus les éloges nombreux qui en ont été faits, L'espace nous manque pour les reproduire et pour en insérer de nouveaux. On en trouvera un grand nombre dans l'introduction du premier volume des dernières éditions. Nous devons faire particulièrement remarquer que le cadre de cet ouvrage n'est pas limité aux instructions du Mois de Marie, mais qu'il contient tous les sujets de prédication relatifs à la Sainte Vierge et sa disposition est des plus complètes.

PUBLICATIONS RÉCENTES.

Americains (Nos), Episodes de la Guerre de Sécession, par Mad. Louise De Bellaigue in-12 75cts.

Année (L') *Scientifique et Industrielle* (année 1881), par Louis Figuier, in-12 88cts.

Chine—Japon, Siam et Cambodge, par A. DeFontpertuis, in-12 63cts.

Clericale !... par Claire de Chandeneux, in-12 75cts.

Congrès Géographique International de Venise, Septembre 1881, par M. L. Drapeyron, in-8 50cts.

Eliane, par Mad. Augustus Cravan, in-12 \$1.50.

Encyclopédie (Nouvelle) Nationale des Connaissances Utiles, par Eug. De Barins, in-12 40cts.

Enseignement (L') *du Dessin aux Etats-Unis d'Amerique*, par M. Regamey, in-8 \$1.00.

Fruits (Les) *D'Or du Pensionnat* ou *Choix de Narrations*, par F. Bennal, in-12 30cts.

Histoire Contemporaine de La France, par J. A. Petit, in-8 \$3.00.

- Médecin (Le) Chrétien* ou Médecine et Religion, par Mgr Ange-Antoine Scotti, in-12 75cts.
- Moulin (Le) des Trépassés*, par R. De Navery in-12 50cts.
- Parfums du Grand Monde*, par C. Vete H. du Mesnil, in-12 75cts.
- Irlande (L'), Le Canada, Jersey*, par G. De Molinari, in-12 88cts.
- Lecture (La) en Action*, par E. Legouvé, in-12 75cts.
- Principes de Lecture publique* et de Déclamation, par le R. P. Champeau in-12 88cts.
- Puits (Le) Sanglant*, Episode de la Michélade à Nîmes, par A. De Lamothe, in-12 75cts.
- Scènes de La Vie Clericale*, par Chs Buet, in-12 75cts.
- Traité de Diction et de Lecture à Haute voix* par L. B. De Fouquières in-12 88cts.
- Vapeur (La) Voies Ferrées*, Navigation avec 48 gravures dans le texte, par G. Bureau in-12 63cts.
- Voyages et Aventures dans l'Amérique Centrale et Méridionale*, par E. De La Bedollière, in-12 40cts.
- Voyage au Pays du Pétrole*, par A. Clerc, in-12 63cts.

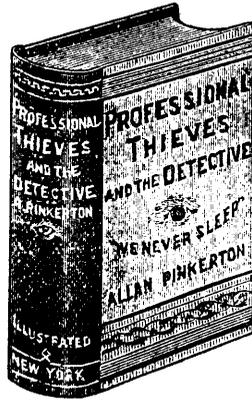
OUVRAGES DE M. MARYAN

“Ce qui me plaît dans les ouvrages de madame Maryan, c'est que jamais l'argent, le misérable argent, n'est le but de son livre. Dans la plupart des romans moraux, l'héroïne voit les millions récompenser sa vertu ; madame Maryan qui connaît le monde, sait à quel point les millions sont impuissants pour le bonheur, car ils n'achètent ni les affections, ni la paix, ni la santé, ni le goût du bien qui sont les éléments de la vraie félicité ici-bas...”

(ADVÉNIER.—Bibliographie catholique.)

- Les Pupilles de Tante Claire*, 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- Le Roman d'un Médecin de campagne*, 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- Anne du Valmoet*. 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- En Poitou*. Scènes de la vie de province, 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- L'envers d'une dot*. 50cts.
- L'héritage de Paule*. 1 vol. in-18 Jésus 75cts.
- Kate*. 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- Lady Frida*. 1 vol. in-18 Jésus 50cts.
- Mademoiselle de Kervallez*. 1 vol. in-18 Jésus, 50cts.
- Primavera*. 1 vol. in-18 Jésus 50cts.
- Les Rêves de Marthe*, 1 vol. in-18 Jésus 75cts.
- Rosa Trevern*. 1 vol. in-18 Jésus 75cts.
- La Fortune des Montligné*, (Sous presse.) 50cts.

Professional THIEVES and THE DETECTIVE.



By ALLAN PINKERTON. A Collection of his most remarkable, thrilling and hazardous cases, taken from private records and never before published. Profusely ILLUSTRATED, and sells rapidly.

1000 AGENTS WANTED. Our PRICES are the lowest. SPECIAL TERMS:—No cash required with your order; cash due in 30 days after books are shipped you. The credit system a new era to reliable agents. Send for Illustrated and Descriptive Circulars, giving Press Comments, Prices & Address.

H. C. DEAN & CO.,
89 Metropolitan Block, Chicago, Illinois.

500,000 ELEGANT SCRAP PICTURES,

Purchased at Auction, selling off very cheap. We will send you by mail, pre-paid 30 assorted pictures for 25 cents, **ALL NEW AND ELEGANT DESIGNS**, the highest achievement of art ; or 135 for one dollar. It is our desire to build up a large trade on other goods, and we know that these pictures will give entire satisfaction, as we are selling them less than one-half retail price. Customers purchasing from us heretofore, wishing to order more goods, will please state date of previous order, so that we can send them a new assortment, as we have over 500 different varieties. Postage stamps taken.

D. W. LEE & CO.,

249 S. SIXTH ST.,

Philadelphia, Pa.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

LIBRAIRES-ÉDITEURS

Nos. 12 et 14, Rue Saint-Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

N. B.—Les annonces pour “demandes d'instituteurs” et “situations demandées.” seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.